

FONDS NATIONAL DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (FONAME)



**RAPPORT D'ACTIVITES DU
FONAME 2024**

INTRODUCTION

Le Fonds National de Maîtrise de l'Energie (FONAME), créé par décret n° 2016-1131 du 21 décembre 2016, a pour objet d'assurer le financement de la maîtrise de l'énergie.

Le présent rapport d'activités fait le point des activités réalisées par le FONAME dans le cadre de l'exécution du budget 2024.

Il s'articule autour des points suivants :

- Activités réalisées par le Fonds au titre du budget 2024 ;
- Difficultés rencontrées ;
- Recommandations.

I. ACTIVITES REALISEES PAR LE FONAME AU TITRE DU BUDGET 2024

Pour l'année 2024, le budget s'équilibre en emplois et en ressources à un montant de **174 276 194 F CFA** et se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : **44 875 000 FCFA**
- Dépenses d'investissement : **129 401 194 FCFA**

I.1 Ressources collectées en 2024

Au titre de l'exercice 2024, le compte du FONAME a été approvisionné d'un montant total de **78 000 000 FCFA** sur une dotation de **150 000 000 F CFA** attendue du trésor conformément à la notification de crédits autorisés. Ce montant correspond à un taux de recouvrement de **52%**.

L'état ci-dessous permet de résumer les différents versements effectués sur le compte du Fonds au 31/12/2024.

Tableau I : Etat des versements effectués par l'ACCT

DATE	DESIGNATION	MONTANTS VERSES (FCFA)
07/05/2024	Allocation budgétaire de l'Etat	25 500 000
11/07/2024	Allocation budgétaire de l'Etat	27 000 000
09/10/2024	Allocation budgétaire de l'Etat	25 500 000
TOTAL		78 000 000

Source : BNI

La situation de trésorerie du Fonds à l'arrêté des comptes pour l'exercice 2024 après la prise en compte de tous les engagements en cours se chiffre à **19 281 459 F CFA**

I.2 Emplois

Au titre du budget 2024, le montant total de **85 263 412 FCFA** a été décaissé pour couvrir les emplois constitués des dépenses de **Fonctionnement et d'Investissement**, soit un taux global d'exécution de **48,92%**.

I.2.1 Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à **44 875 000 FCFA**. Elles ont été exécutées à hauteur de **34 805 000 F CFA**, soit un taux d'exécution de **77,56%** et concernent les rubriques suivantes :

Les frais de fonctionnement du Service en charge du suivi des dossiers du FONAME

Dans le cadre des activités du FONAME, la Direction de la Maitrise de l'Energie a été désignée, par décret N°2021-466 du 08 septembre 2021, comme Service chargé de la préparation et du suivi de l'exécution des décisions soumises au Comité de Gestion du FONAME.

Pour couvrir les charges de fonctionnement de ce Service, une dotation de **2 500 000 F CFA** a été inscrite au budget 2024 pour l'achat de carburant et de fournitures informatiques.

Au titre de l'exercice 2024, le montant de **1 500 000 FCFA** a été décaissé pour effectuer le rechargement de la carte carburant du FONAME, soit un taux d'exécution de **60%**.

Audit des comptes du FONAME

Conformément à la recommandation formulée par le Ministère de l'Economie et des Finances relative à l'audit et à la certification des comptes des Fonds Nationaux, le montant de **4 800 000 FCFA** a été inscrit au budget 2024 du Fonds pour la réalisation de ces activités au titre des exercices 2022 et 2023.

En effet, ces montants inscrits aux budgets des années antérieures, n'ont pu être décaissés du fait de la non-réalisation de ces travaux.

Au titre de l'exercice 2024, le montant de **4 600 000 FCFA** a été provisionné par le FONAME pour effectuer ces travaux, soit un taux d'exécution de **95,83%**.

Toutefois, il convient de noter qu'à ce jour, seul l'audit de 2022 a pu être réalisé ; les travaux concernant l'audit 2023 sont en cours.

Supervision des organes de gestion du FONAME

Au titre de l'année 2024, le montant total de **15 600 000 F CFA** a été inscrit au budget pour le paiement de la dotation en carburant et des frais de communication des membres des Organes de Gestion afin de leur permettre d'assurer les missions de suivi et de supervision des travaux exécutés dans le cadre du fonctionnement du Fonds.

Le montant total de **10 200 000. FCFA**, a été décaissé pour le règlement des indemnités des membres des Organes de Gestion au titre de leur participation à trois sessions ordinaires et une session extraordinaire de Comité, soit un taux d'exécution de **65,38%**.

Remboursement des frais de Fonctionnement à la BNI

Conformément aux règles de fonctionnement de la Banque Nationale d'Investissement (BNI), chaque Fonds National logé en son sein, doit contribuer au paiement des frais occasionnés par sa gestion.

Le montant de ces frais est déterminé en fonction des activités et des ressources du Fonds.

Ainsi, le montant de **7 500 000 F CFA** a été inscrit au budget 2024 du FONAME pour le remboursement à la BNI des charges occasionnées par sa gestion en 2024.

Cette dépense a été entièrement réglée.



Frais de mission

Au titre de l'année 2024, le montant total de **12 900 000 F CFA** a été inscrit au budget pour le paiement des frais de mission dans le cadre d'une tournée de sensibilisation aux économies d'énergie et à la cuisson propre, d'un atelier d'information et de formation à l'intérieur du pays et d'une mission de supervision des travaux de forages pour l'entretien de panneaux solaires.

Le montant total de **10 180 000 FCFA**, a été décaissé pour le règlement des frais de mission et représente un taux d'exécution de **78,91%**.



Frais de réception

Cette rubrique est dotée d'un budget de **1 575 000 F CFA** au titre de l'année 2024. Elle a servi à régler l'achat d'étrennes et les frais de restauration des membres des Organes de Gestion et Partenaires techniques et Financiers du Fonds, lors de la tenue des réunions de Comités de Gestion ou séances de travail en lien avec les activités du Fonds.

Au titre du budget 2024, le montant total de **825 000 F CFA** a été décaissé pour le règlement des frais de réception, soit un taux d'exécution de **52,38%**.

1.2.2 Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à **129 401 194 F CFA** et destinées uniquement à financer les projets.

Au titre du budget 2024, ces dépenses ont été exécutées à hauteur de **50 458 412 F CFA**, soit un taux d'exécution de **38,99%**. Les dépenses effectuées se présentent comme suit :



Campagne de sensibilisation

La dotation de **18 751 194 FCFA** a été allouée à cette ligne pour couvrir les charges suivantes :

- **Confection de supports de communication**

Dans le cadre de l'organisation de la campagne de sensibilisation des administrations publiques aux bonnes pratiques d'économie d'énergie dans les 14 chefs-lieux de district, des supports de communication ont été confectionnés. Il s'agit de :

- La confection de 500 flyers ;
- La confection de 15 000 autocollants.

Ces flyers et autocollants ont été distribués aux fonctionnaires et agents de l'Etat afin de promouvoir les bonnes pratiques d'économie d'énergie dans les administrations publiques dans le district.

Pour couvrir les dépenses liées à la confection de ces supports de communication, une dotation de **7 000 000 F CFA** a été inscrite au budget 2024 et a été effectivement dépensée par le FONAME.

- **Organisation de tournées de sensibilisation dans les quatorze (14) chefs-lieux de district**

Une campagne de sensibilisation du personnel de l'administration publique aux économies d'énergie a eu lieu dans les 14 chefs-lieux de district de la Côte d'Ivoire à savoir Abidjan, Abengourou, Bondoukou, Yamoussoukro, Dimbokro, Bouaké, Korhogo, San Pédro, Gagnoa, Daloa, Man, Séguéla, Odienné et Dabou du 16 juillet au 11 décembre 2024.

Cette campagne organisée avec l'appui logistique de la GIZ (Coopération Technique Allemande) a été initiée suite à l'observation de certaines pratiques inefficaces en matière de consommation d'énergie dans les administrations publiques.

Elle visait donc à renforcer les capacités des fonctionnaires et agent de l'Etat et à les sensibiliser en matière de gestion efficiente de l'usage de l'énergie afin de réduire la consommation d'électricité dans les bâtiments publics.

Elle a été également mise à profit pour sensibiliser les populations aux bonnes pratiques lors de l'achat et de l'exploitation de leurs appareils électroménagers pour économiser l'énergie à travers une caravane dans 4 chefs-lieux de districts à savoir : Abengourou, Bondoukou, Yamoussoukro et Dimbokro. (Voir rapport de la tournée en annexe).

La somme de **4 548 000 F CFA** a été dépensée par le FONAME pour couvrir l'organisation de cette tournée.

Au total, le montant de **11 548 000 FCFA** a été décaissé pour couvrir les frais relatifs à la sensibilisation, soit un taux d'exécution de **61,59%**.



Ateliers d'information et de formation

Cette rubrique dotée d'un budget de **9 650 000 FCFA** a permis d'organiser des ateliers de vulgarisation de textes réglementaires, il s'agit notamment de :

- L'organisation de l'atelier national d'information et de vulgarisation de l'arrêté interministériel N°140/MPEER/MBPE/MCI relatif à l'étiquetage énergétique des lampes, climatiseurs, congélateurs et réfrigérateurs le 11 juillet 2024 à Abidjan ;
- L'organisation de l'atelier de lancement des audits énergétiques obligatoires et périodiques le 10 octobre 2024 à Abidjan ;
- L'organisation d'un atelier national de vulgarisation des arrêtés sur les seuils d'autoproduction, les clients éligibles, et agrément le 22 octobre à Abidjan ;
- L'organisation de l'atelier national de vulgarisation des arrêtés sur les seuils d'autoproduction, les clients éligibles, et agrément les 24 et 25 octobre à Korhogo.

(Voir les rapports d'atelier joints)

Au cours de l'exécution de ces activités, le montant total de **7 070 000 F CFA** a été décaissé pour couvrir les charges liées à leur organisation, soit un taux de décaissement de **73,26%**. Toutefois, il convient de noter que sur le terrain, la somme totale de **4 490 000 F CFA** a été effectivement dépensée. Le solde restant de **2 580 000 F CFA** a été donc reversé sur le compte du Fonds.



Réalisation de quatre (04) forages pour l'entretien de champs solaires de mini réseaux

Les travaux de réalisation de quatre (04) forages pour l'entretien de champs solaires de mini réseaux dans les départements de Touba et Biankouma pour un montant **32 000 000 F CFA** ont été achevés le 21 novembre 2024.

L'entreprise PIANTONY HOLDING sélectionnée à la suite d'une demande de cotation pour la réalisation des travaux a mené à bien sa mission en réalisant les tâches suivantes :

- La réalisation des forages ;
- L'installation des châteaux d'eau en polyester ;
- L'installation des équipements pour l'alimentation électrique des pompes immergées des forages ;
- La réalisation des canalisations y compris les pièces de jonction pour alimentation des châteaux d'eau.

La réception des travaux a eu lieu du 03 au 06 décembre 2024 sur les différents sites (Lota Kokialo et Sossokro) à Biankouma, (Touela et Yatiensso) à Touba.

Cette ligne budgétaire a été exécutée à hauteur de **31 840 412 F CFA** pour couvrir la réalisation des travaux de forage, soit un taux d'exécution de **99,50%**.

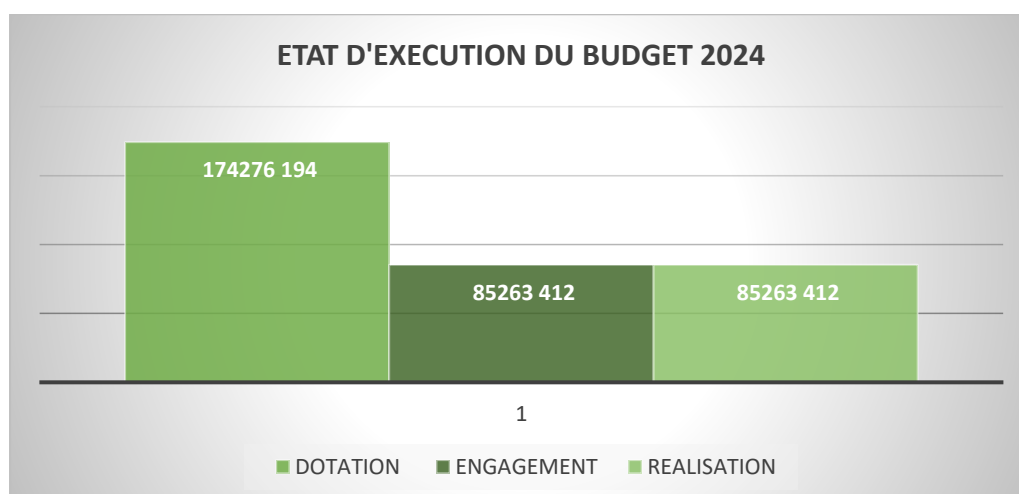
▪ **Remarques**

Une étude non planifiée sur le budget du FONAME, mais concernant le FONAME a été lancée dans le cadre de la mesure d'accompagnement d'un prêt de la KFW. Il s'agit de l'

« Etude pour l'identification de l'ensemble des taxes et redevances qui pourraient être collectées pour les ressources du FONAME ».

Il en est de même de l'étude pour accompagner le FONAME dans la formulation de stratégies, d'approches et d'outils pour la mobilisation des financements climatiques lancée dans le cadre du projet ProFERE II / GIZ et réalisée par le cabinet GFA.

Au total pour l'exercice 2024, le montant de **85 263 412 F CFA** a été décaissé pour couvrir en partie les dépenses inscrites au budget 2024. Ce montant correspond à un taux d'exécution de **48,92%**.



Remarque :

- En tenant compte de la dotation de 78 000 000 effectivement reçue contre les 150 000 000 attendus, le taux réel d'exécution du budget 2024 s'élève à **83,37%**.
- Les rapports de tous les travaux d'investissement sont joints en annexe.

2. DIFFICULTES RENCONTREES

Dans le cadre de la gestion du FONAME, la difficulté majeure rencontrée est le non-approvisionnement à bonne date du compte du FONAME.

Par ailleurs, la dotation totale allouée au Fonds au titre de l'exercice 2024 n'a pas été totalement reversée sur le compte du FONAME car seulement **52%** du budget alloué a été effectivement perçu.

3. RECOMMANDATIONS

Pour améliorer le dispositif de fonctionnement du Fonds, les recommandations issues du rapport d'activité de 2022 doivent être mises en œuvre. Il s'agit :

- D'élaborer un arrêté d'application pour autoriser le FONAME à percevoir les recettes prévues par son décret de création notamment les amendes relatives au non-respect des réglementations en matière d'efficacité énergétique ;
- Développer un plan opérationnel pour solliciter des financements supplémentaires auprès des partenaires Techniques et Financiers (PTF).

CONCLUSION

En définitive, il convient de noter que le budget 2024 du Fonds National de Maîtrise de l'Energie (FONAME) a été exécuté en 2024 à hauteur de **85 263 412 F CFA**, soit un taux d'exécution de **48,92%**.

Ce faible taux d'exécution est dû au non-approvisionnement régulier du compte du Fonds ouvert dans les livres de la BNI ainsi qu'au non-reversement de la totalité de la dotation budgétaire inscrite au budget.

En effet, en tenant compte du montant réel du budget mis à disposition, ce taux s'élève à **83,37%**. Pour résoudre cette difficulté, il est nécessaire de mettre en application les recommandations formulées dans ledit rapport.

ETAT D'EXECUTION DU BUDGET 2024 DU FONAME

ETAT D'EXECUTION DU BUDGET 2024 DU FONAME

RUBRIQUES	DOTATION	MONTANTS ENGAGES	MONTANTS REGLES	ECART (DOTATION- MONTANT REGLE)	%
<u>I-FONCTIONNEMENT</u>					
I- SERVICE EN CHARGE DES ACTIVITES DU FONAME	2 500 000				60%
1- Fournitures de consommables informatiques	1 000 000				
2- Carburant	1 500 000	1 500 000	1 500 000	-	100%
2- AUDIT DES COMPTES DU FONAME	4 800 000	4 600 000	4 600 000	200 000	95,83%
3- SUPERVISION DES ORGANES DE GESTION DU FONDS	15 600 000	10 200 000	10 200 000	5 400 000	65,38%
4- LES FRAIS DE RECEPTION	1 575 000	825 000	825 000	750 000	52,38%
5- REMBOURSEMENT A LA BNI DES FRAIS OCCASIONNES PAR LA GESTION DU FONDS	7 500 000	7 500 000	7 500 000	0	100%
6- LES FRAIS DE MISSIONS DE SENSIBILISATION, DE FORMATION ET DE SUPERVISION DE TRAVAUX	12 900 000	10 180 000	10 180 000	2 720 000	78,91%
TOTAL I	44 875 000	34 805 000	34 805 000	10 070 000	77,56%
<u>II- INVESTISSEMENTS</u>					
- TRAVAUX	129 401 194	50 458 412	50 458 412	78 942 782	
TOTAL II	129 401 194	50 458 412	50 458 412	78 942 782	38,99%
TOTAL GENERAL I+II	174 276 194	85 263 412	85 263 412	89 012 782	48,92%

RAPPORT DE LA TOURNEE DE SENSIBILISATION 2024 DU FONAME



RAPPORT DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE AUX BONNES PRATIQUES D'ECONOMIE D'ENERGIE

du 16 juillet au 11 décembre 2024



INTRODUCTION

Dans le cadre de ses activités, la Direction Générale de l'Energie (DGE) a initié une campagne de sensibilisation du personnel de l'administration publique aux économies d'énergie dans les 14 chefs-lieux de district de la Côte d'Ivoire à savoir Abidjan, Abengourou, Bondoukou, Yamoussoukro, Dimbokro, Bouaké, Korhogo, San Pédro, Gagnoa, Daloa, Man, Séguéla, Odienné et Dabou. Cette initiative a bénéficié de l'appui logistique de la GIZ dans le cadre du PROFERE II.

La campagne a été initiée suite à l'observation de certaines pratiques inefficaces en matière de consommation d'énergie dans les administrations publiques.

Elle vise donc à renforcer les capacités des fonctionnaires et agent de l'Etat en matière de gestion efficiente de l'usage de l'énergie afin de réduire la consommation d'électricité dans les bâtiments publics.

Elle a été également mise à profit pour sensibiliser les populations aux bonnes pratiques lors de l'achat et de l'exploitation de leurs appareils électroménagers pour économiser l'énergie à travers une caravane.

Afin d'assurer la réussite de cette campagne financée par le Fonds National de la Maîtrise de l'Energie (FONAME), le cabinet du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie (MMPE) et la GIZ, une délégation de cinq (05) agents de la DGE, un (01) agent du service communication du cabinet du MMPE, un (01) agent de la BNI et deux (02) agents de la GIZ, ont été mobilisés. Les Directeurs Régionaux du Pétrole et de l'Energie des localités concernées ainsi que leurs agents ont également été mobilisés.

Cette campagne qui a commencé le 16 juillet 2024 par le lancement officiel à Abidjan sous la présidence effective de Monsieur le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie et qui a pris fin le 11 décembre à Dabou s'est déroulée selon le chronogramme suivant :



Chef-lieu de district	Atelier de sensibilisation des administrations publiques	Caravane de sensibilisation de la population
District autonome d'Abidjan :	Cérémonie de lancement + atelier : Mardi 16 juillet 2024	
Chef-lieu du district Autonome de la Comoé (Abengourou)	Mardi 27 août 2024	Mercredi 28 août 2024
Chef-lieu du district Autonome du Zanzan (Bondoukou)	Jeudi 29 août 2024	Vendredi 30 août 2024
District Autonome de Yamoussoukro	Mardi 17 septembre 2024	Mercredi 18 septembre 2024
Chef-lieu du District Autonome des Lacs (Dimbokro)	Jeudi 19 septembre 2024	Vendredi 20 septembre 2024
Chef-lieu du District Autonome de la Vallée du Bandama (Bouaké)	Mardi 1 ^{er} octobre 2024	Mercredi 02 octobre 2024
Chef-lieu du District Autonome des Savanes (Korhogo)	Jeudi 03 octobre 2024	Vendredi 04 octobre 2024
Chef-lieu du District Autonome du Bas-Sassandra (San Pédro)	Mardi 15 octobre 2024	Mercredi 16 octobre 2024
Chef-lieu du District Autonome du Goh-Djiboua (Gagnoa)	Jeudi 17 octobre 2024	Vendredi 18 octobre 2024
Chef-lieu du District Autonome du Sassandra-Marahoué (Daloa)	Mardi 29 octobre 2024	Mercredi 30 octobre 2024
Chef-lieu du District Autonome des Montagnes (Man)	Jeudi 31 octobre 2024	Vendredi 1 ^{er} novembre 2024
Chef-lieu du District Autonome du Woroba (Séguéla)	Mardi 12 novembre 2024	Mercredi 13 novembre 2024
Chef-lieu du District Autonome du Denguélé (Odienné)	Jeudi 14 novembre 2024	Vendredi 15 novembre 2024
Chef-lieu du District Autonome des Lagunes (Dabou)	Mardi 10 décembre 2024	Mercredi 11 décembre 2024

secteur de la Maîtrise de l'Energie ainsi que des bonnes pratiques à mettre en application pour économiser l'énergie.

Vu l'engouement suscité, cette cérémonie de lancement de la sensibilisation dans les administrations publiques aux bonnes pratiques d'économie d'énergie a donc tenu toutes ses promesses.

(Voir rapport de l'atelier de lancement pour les détails)

II- Campagne de sensibilisation dans les chefs-lieux de district de l'intérieur du pays

Le déroulement de la campagne de sensibilisation pour chaque localité est le suivant :

➤ **Jour 1**

- Démarche administrative auprès des autorités régionales ;

➤ **Jour 2**

- Atelier comprenant :
 - Une sensibilisation et échanges portant sur la présentation des textes réglementaires relatifs à la maîtrise de l'énergie et la présentation des bons réflexes à adopter pour économiser de l'énergie dans les bâtiments publics ;
 - Une remise de supports de sensibilisation (stickers et flyers) ;
 - Un échange avec les fonctionnaires et agents de l'Etat portant sur la création d'un comité énergie ;

➤ Jour 3

- Sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques d'économie d'énergie à travers une caravane.

II.1- Démarche administrative

Pour toutes les localités concernées par la campagne de sensibilisation des administrations publiques aux bonnes pratiques d'économie d'énergie, la première étape a consisté à rencontrer les Directeurs Régionaux du Pétrole et de l'Energie pour présenter la délégation, les activités et échanger sur les dispositions pratiques de l'organisation de cette campagne. Cette rencontre était l'occasion de remercier les Directeurs Régionaux pour leur disponibilité et leur appui constant dans la préparation de cette campagne. Ces derniers ont marqué leur disponibilité à accompagner la délégation pour la réussite de cette campagne. Ainsi les Directeurs Régionaux ont désigné généralement deux agents du Service Energie de la Direction Régionale pour y participer activement.

La dernière rencontre administrative a lieu à la préfecture. La délégation accompagnée du Directeur Régional a rencontré le Préfet ou son représentant pour lui présenter les civilités. Après les présentations, l'objet de la visite a été expliqué, à la suite de quoi le Préfet ou son représentant a encouragé l'initiative tout en souhaitant une réussite à cette activité.

II.2- Atelier de sensibilisation

Conformément aux termes de références, dans chaque chef-lieu de district, un atelier de sensibilisation du personnel des administrations publiques s'est tenu de 9h30 à 13h30 à la salle de conférence d'un hôtel de la place.

II.2.1- Résumé des allocutions

L'ouverture de l'atelier a été marquée par trois allocutions.

La première allocution a été prononcée par le représentant du Maire, qui a souhaité la bienvenue à la délégation de la DGE et lui a exprimé sa gratitude d'avoir choisi sa localité pour organiser cette importante rencontre relative à la gestion de l'énergie dans les bâtiments publics.

Ensuite **M. GNIGBOGNIMA Siriki**, Directeur de la Maîtrise de l'Energie, représentant M. le Directeur Général de l'Energie a fait son allocution.

Il a dans un premier temps, remercié le Préfet ou son représentant d'avoir accepté de présider cet atelier ainsi que tous les participants d'avoir répondu présent. Dans la suite de son allocution, il a souligné l'importance de cette campagne de sensibilisation dans le contexte des efforts de la Côte d'Ivoire pour une gestion responsable et durable des ressources énergétiques.

Un rappel des campagnes précédentes menées par la Direction Générale de l'Energie pour sensibiliser les populations aux économies d'énergie, notamment lors de la CAN 2023, a été fait et M. le Directeur a insisté sur la nécessité de cibler désormais l'administration publique, considérée comme le miroir de l'Etat. Il a expliqué que plusieurs pré diagnostics énergétiques réalisés en 2023 par le MMPE dans des bâtiments publics, ont révélé que 25% de l'énergie consommée l'est pendant les heures d'inoccupation.

Il a ajouté que la consommation d'électricité des abonnés de l'Etat est passée de 232,5 GWh en 2011 à 493,8 GWh en 2023, soit une croissance annuelle moyenne de 9%. De même, la facture annuelle d'électricité de l'Etat est passée de 17,2 milliards de F CFA en 2011 à 44,7 milliards de F CFA en 2023, soit une hausse moyenne annuelle de 13%, d'où l'importance de cette campagne de sensibilisation.

Enfin, il a remercié la GIZ pour son soutien à travers le projet ProFERE II et a encouragé tous les fonctionnaires et les agents de l'Etat présents à devenir des ambassadeurs des économies d'énergies et du respect de l'environnement dans leurs différentes Directions.

A la suite de l'allocution du Directeur de la Maitrise de l'Energie, des spots télé sur les bons gestes d'économie d'énergie ont été diffusés.

La dernière allocution a été prononcée par M. le Préfet ou son représentant qui a remercié la délégation de la DGE pour cette initiative qui concerne non seulement l'administration publique mais aussi les ménages étant donné que l'énergie est aussi utilisée au niveau des ménages. Il a exhorté tous les participants à être attentif et à bien prendre note au cours de cet atelier afin de mettre en pratique tout ce qui sera présenté aussi bien dans leur environnement de travail qu'à la maison.

Monsieur le Préfet ou son représentant, a incité les fonctionnaires et agents de l'Etat à être des modèles en adoptant les écocgestes.

C'est sur ces mots qu'il a déclaré ouvert la campagne de sensibilisation de l'administration publique aux économies d'énergie dans le district.

II.2.2- Remise de supports de sensibilisation

Après les allocutions, une remise symbolique de supports de sensibilisation (flyers et steakers) a été effectuée par Monsieur le Préfet ou son représentant à quelques structures publiques présentes à l'atelier. A la suite de Monsieur le Préfet ou son représentant, toutes les autres structures présentes ont reçu leur kit des mains des personnalités présentes sur la table de séance, notamment le Directeur de la Maitrise de l'Energie, le représentant du Ministre Gouverneur du District, le représentant du Président du Conseil Régional, et le représentant du Maire. Ces supports serviront à promouvoir les bonnes pratiques d'économie d'énergie dans les administrations publiques dans le district.

Monsieur le Préfet ou son représentant a bien voulu se prêter à la prise de la photo de famille avant la pause-café.



Kits de Sensibilisation

II.2.3- Présentation du cadre réglementaire de la Maitrise de l'Energie

Cette présentation a été faite par Monsieur le Directeur de la Maitrise de l'Energie. Après avoir expliqué les enjeux de l'économie d'énergie, il a cité, entre autres la réglementation sur :

- L'autoproduction qui permet à des particuliers de produire de l'électricité pour leur propre consommation à partir d'énergie de source renouvelable ;
- Les exigences d'efficacité énergétique dans le bâtiment,
- L'étiquetage énergétique obligatoire des lampes, des climatiseurs, réfrigérateurs et congélateurs dont la mise en œuvre est effective depuis le mois de juillet 2024 ;
- L'audit énergétique obligatoire et périodique qui est entrée en vigueur depuis le mois d'avril 2024.

Un accent particulier a été mis sur l'arrêté portant sur l'étiquetage énergétique qui est rentré en application le 1er juillet 2024. La mise en œuvre de cet arrêté va permettre un assainissement du marché ivoirien en termes d'appareils de qualité, à faible consommation énergétique et de veiller à ce que les populations puissent faire leur choix en toute connaissance de cause à travers les étiquettes énergétiques.

II.2.4- Présentations des bonnes pratiques d'économie d'énergie

Cette présentation a été faite par Monsieur ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation. Il a expliqué la méthodologie à suivre pour le choix des climatiseurs en termes de capacité et d'efficacité puis a présenté les bonnes pratiques à observer lors de l'exploitation des climatiseurs, réfrigérateurs, lampes, télévision afin d'économiser de l'énergie. Il s'agit notamment :

- ✓ Pour les climatiseurs :
 - Régler la température de consigne dans la plage 24 à 26 °C ;
 - Fermer les portes et fenêtres pendant le fonctionnement du climatiseur ;
 - Nettoyer le filtre du climatiseur chaque trois (3) mois et effectuer un nettoyage complet chaque six (6) mois.
- ✓ Pour les réfrigérateurs :
 - Eviter l'installation dans une pièce chaude ou à proximité d'une source de chaleur ;
 - S'assurer que l'arrière du réfrigérateur est propre et aéré (prévoir un minimum de 10 cm d'espace libre derrière et au-dessus) ;
 - Dégivrer régulièrement : À partir de 4 mm de givre la consommation électrique augmente de 30% ;
 - Remplacer les joints d'étanchéité endommagés ;
 - Régler le thermostat au maximum lorsque le réfrigérateur est plein et à la moitié lorsqu'il ne l'est pas ou lorsque les aliments sont bien froids ou bien congelés ;
 - Eviter de mettre la nourriture chaude au réfrigérateur.

✓ Pour les lampes :

- Utiliser les ampoules basses consommation et de préférence les lampes LED ;
- Eteindre systématiquement lorsqu'on sort de la pièce ;
- Favoriser la lumière naturelle ;
- Nettoyer régulièrement les luminaires.

✓ Pour les autres appareils :

- Ne pas les laisser en veille s'ils ne seront pas utilisés pendant une longue période, les débrancher ou éteindre la multiprise.

II.2.5- Echange sur la création d'un comité énergie dans la région

Le dernier point abordé au cours de l'atelier a concerné la création d'un comité énergie dans la région. En effet, un échange entre les participants et la délégation de la DGE a eu lieu en vue de mettre en place un comité énergie qui aura pour rôle principal de veiller à l'application et de faire la promotion des bonnes pratiques d'économie d'énergie dans le district. A l'issue des échanges, les résolutions suivantes ont été adoptées :

- Le comité énergie sera constitué de référents énergies nommés au sein de chaque Administration Publique de la région ;
- Le comité énergie composé de référents énergies sera présidé par le Monsieur le Préfet de Région pour une meilleure coordination des activités ;
- La Direction Régionale du Pétrole et de l'Energie en assurera le secrétariat ;
- Pour un meilleur suivi des actions menées, les factures d'électricité de chaque Direction Régionale seront transmises au référent énergie ;
- Les référents énergies rédigeront des rapports d'activités et réaliseront en collaboration avec la Direction Régionale du Pétrole et de l'Energie, des contrôles inopinés au sein de leurs Directions pour s'assurer de la bonne application des consignes de bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie ;
- Les référents énergies bénéficieront d'une formation et d'un accompagnement dans la réalisation de leurs missions.
- Les comités énergies seront régionaux car les préfets des chefs-lieux de districts n'ont pas autorité sur les préfets des autres régions du district ;
- Il serait préférable qu'un arrêté ministériel institue ces comités, avant l'arrêté préfectoral qui va les créer ;
- Il faut penser à doter ces comités d'un budget pour un meilleur fonctionnement.

II.3- Caravane de sensibilisation de la population

Conformément aux termes de références, une caravane a sillonné chaque chef-lieu de district au lendemain de l'atelier pour sensibiliser la population sur les bonnes pratiques d'économie d'énergie.

La délégation de la DGE, les agents de la Direction Régionale du Pétrole et de l’Energie de la localité et l’équipe de la GIZ accompagnée d’hôtesse spécialement recrutées pour l’occasion, ont sillonné la ville en s’arrêtant aux places stratégiques pour informer et apporter des éclaircissements sur les éléments à prendre en compte lors de l’achat et les bonnes pratiques liées à l’utilisation des lampes LED, des réfrigérateurs, des climatiseurs et autres appareils électroménagers. Il convient de signifier qu’au cours de cette caravane, les spots en Français et en langue locale ont été diffusés afin de toucher toutes les couches sociales et plusieurs gadgets (polos et t-shirt) ainsi que des flyers et dépliants expliquant les bonnes pratiques ont été distribués.

CONCLUSION

La campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'énergie s'est globalement bien déroulée dans tous les chefs-lieux de district.

Les autorités administratives, les fonctionnaires et agents de l'Etat et les populations ont bien répondu à l'appel et se sont montrés enthousiastes et réceptifs par rapport aux messages d'économie d'énergie véhiculé tout au long de cette campagne.

Elle a permis de toucher environ 567 structures publiques (y compris les forces de défense et de sécurité) dans les 14 chefs-lieux de districts représentées par leurs responsables (Directeurs Régionaux et Départementaux et Chefs de Services) accompagnés d'un à 3 collaborateurs.

Cependant, pour des questions de temps et de budget, seuls les chefs-lieux de district ont abrité cette campagne, tous les autres chefs-lieux de région qui font partie du district n'ont pas été touchés. Ainsi, pour les prochaines éditions l'accent sera donc mis sur ces chefs-lieux de régions.

SYNTHESE DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE AUX BONNES PRATIQUES D'ECONOMIES D'ENERGIE

Chef-lieu de District	Période	Composition de la délégation	Lieu de l'atelier	Allocutions	Intervenants à l'atelier de formation	OBSERVATIONS
Abidjan	16 juillet 2024	- Mamadou SANGAFOWA-COULIBALY, Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie ; - Ehouman KALIFA, Directeur Général de l'Energie ; - GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation	Noom Hôtel Plateau	- Ehouman KALIFA, Directeur Général de l'Energie ; - Mamadou SANGAFOWA-COULIBALY, Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie ;	- Ehouman KALIFA, Directeur Général de l'Energie ; - GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie	
Abengourou	du 27 au 28 Août 2024	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, représentant Monsieur le Directeur Général de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation ; - AKA Kouassi Léon, Chef de Service des Etude et du Suivi des Projets ;	Hôtel Royaume d'Abengourou	- Représentant de Monsieur le Maire d'Abengourou ; - GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture.	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation	
Bondoukou	du 29 au 30 Août 2024	- ADJOU MANI Yao Cédric Michel, Chargé de Communication au Cabinet du MMPE ; - ANOUGBA Assiahue Joachim, agent de maîtrise des TP option chauffeur ; - FANNY Brahima, Adjoint Administratif (chauffeur).	Hôtel Thomson de Bondoukou	- Représentant de Monsieur le Maire de Bondoukou ; - GNIGBOGNIMA Siriki, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Préfet de Région.	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation	
Yamoussoukro	du 17 au 18 septembre 2024	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, représentant Monsieur le Directeur Général de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation ; - TEHERO Tanyo Rémy, Chef de Service Sensibilisation ;	Hôtel le Millionnaire de Yamoussoukro	- Représentant de Monsieur le Maire de Yamoussoukro ; - GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation ; - TEHERO Tanyo Rémy, Chef de Service Sensibilisation.	
Dimbokro	du 19 au 20 septembre 2024	- ADJOU MANI Yao Cédric Michel, Chargé de Communication au Cabinet du MMPE ; - DOUMBIA Yolande, Chargé d'Etudes à la BNI ; - GBOHOUO Constant, agent de maîtrise des TP option chauffeur ; - OUATTARA Tidjane, agent de maîtrise des TP option chauffeur.	Complexe Anouanè de Dimbokro	- Représentant de Monsieur le Maire de Dimbokro ; - GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture		

12 | 11

Rapport campagne de sensibilisation de l'Administration Publique aux bonnes pratiques d'économies d'énergie 2024

Chef-lieu de District	Période	Composition de la délégation	Lieu de l'atelier	Allocutions	Intervenants à l'atelier de formation	OBSERVATIONS
Bouaké	du 1 ^{er} au 02 octobre 2024	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, représentant Monsieur le Directeur Général de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation ; - AKA Kouassi Léon, Chef de Service des Etudes et du Suivi des Projets ;	Seen Ran Hôtel de Bouaké	- Représentant de Monsieur le Maire de Bouaké ; - GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation ;	
Korhogo	du 03 au 04 octobre 2024	- SORO Dossikolongo Alery Simon, Chargé de Communication au Cabinet du MMPE ; - GBOHOUO Constant, agent de maîtrise des TP option chauffeur ; - BEMOU Achy Emmanuel, agent de maîtrise des TP option chauffeur.	Hôtel Mont de Korhogo	- Représentant de Monsieur le Maire de Korhogo ; - GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Préfet de Région.	- AKA Kouassi Léon, Chef de Service des Etudes et du Suivi des Projets.	
San Pédro	du 15 au 16 octobre 2024	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, représentant Monsieur le Directeur Général de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation ; - YEYE Bintou, Technicien Supérieur Communication ;	Enotel Beach de San Pédro	- Représentant de Monsieur le Maire de San Pédro ; - GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation.	
Gagnoa	du 17 au 18 octobre 2024	- NIANGNE Gnammitche Franck Armel, Chargé de Communication au Cabinet du MMPE ; - GRANT Nandjui Abraham agent de maîtrise des TP option chauffeur ; - ANOUGBA Assiahue Joachim, agent de maîtrise des TP option chauffeur.	Hôtel Akwaba de Gagnoa	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture		
Daloa	du 29 au 30 octobre 2024	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, représentant Monsieur le Directeur Général de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation ; - FANI Née Koné Abiba, Attaché des Finances ; - DIABATE Kélèmassa Yao Franck Djibril, Chargé de Communication au Cabinet du MMPE ;	Hôtel la Grâce de Daloa	- Représentant de Monsieur le Maire de Daloa ; - GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation.	
Man	du 31 octobre au 1 ^{er} novembre 2024	- BEMOU Achy Emmanuel, agent de maîtrise des TP option chauffeur ; - OUATTARA Tidjane, agent de maîtrise des TP option chauffeur.	Hôtel Beau Séjour de Man	- Représentant de Monsieur le Maire de Man ; - GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Sous-Préfet		

Chef-lieu de District	Période	Composition de la délégation	Lieu de l'atelier	Allocutions	Intervenants à l'atelier de formation	OBSERVATIONS
Séguéla	du 12 au 13 novembre 2024	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, représentant Monsieur le Directeur Général de l'Energie ; - AKA Kouassi Léon, Chef de Service des Etude et du Suivi des Projets ; - YEYE Bintou, Technicien Supérieur Communication ;	Hôtel Carrefour de Séguéla	- Représentant de Monsieur le Maire de Séguéla ; - GNIGBIGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture.	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie ; - AKA Kouassi Léon, Chef de Service des Etudes et du Suivi des Projets.	
Odienné	du 14 au 15 novembre 2024	- SORO Dossikolongo Alery Simon, Chargé de Communication au Cabinet du MMPE ; - GBOHOUO Constant, agent de maîtrise des TP option chauffeur ; - OUATTARA Tidjane, Adjoint Administratif (chauffeur).	Hôtel Sarah d'Odienné	- Représentant de Monsieur le Maire d'Odienné ; - GNIGBIGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Préfet de Région.		
Dabou	du 10 au 11 décembre 2024	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, représentant Monsieur le Directeur Général de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation ; - AKA Kouassi Léon, Chef de Service des Etude et du Suivi des Projets ; - OUATTARA Aminata, Assistante Comptable ; - GRANT Nandjui Abraham agent de maîtrise des TP option chauffeur ; - ANOUGBA Assiahue Joachim, agent de maîtrise des TP option chauffeur.	Hôtel Apkaro de Dabou	- GNIGBIGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie, Représentant le Directeur Général de l'Energie ; - Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture.	- GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maitrise de l'Energie ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation ; - AKA Kouassi Léon, Chef de Service des Etudes et du Suivi des Projets.	

QUELQUES PHOTOS DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

CEREMONIE DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE AUX BONNES PRATIQUES D'ECONOMIES D'ENERGIE.



Arrivée de Monsieur le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie



Installation des officiels



Allocution de Monsieur le Directeur Général de l'Énergie



Allocution de Monsieur le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie



Remise des supports de sensibilisation par M. le Ministre aux officiels



Photo de famille de M. le Ministre avec les officiels



Remise des supports de sensibilisation par M. le DGE aux officiels



Photo de famille de M. le DGE avec les officiels

ABENGOUROU EN IMAGE



Allocution du représentant du Maire d'Abengourou



Allocution de Monsieur GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maîtrise de l'Energie



Remise du Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Séance de questions-réponses interactive avec les experts de la DGE, permettant aux participants de clarifier leur compréhension des enjeux énergétiques.

17 | 11

BONDOUKOU EN IMAGE



Vue de la table de séance



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Echange avec la population lors de la caravane de sensibilisation, fournissant des conseils personnalisés sur la gestion énergétique au quotidien.

18 | 11

Rapport campagne de sensibilisation de l'Administration Publique aux bonnes pratiques d'économies d'énergie 2024

YAMOUSOUKRO EN IMAGE



Allocution Madame le Secrétaire Général de Préfecture, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet du département de Yamoussoukro



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie

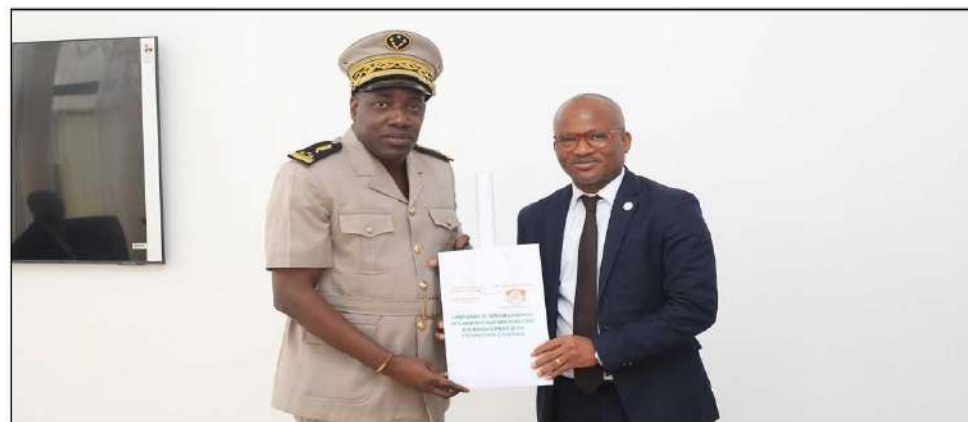


Photo de famille lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Yamoussoukro

DIMBOKRO EN IMAGE



Allocution Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet du département de Dimbokro



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Echange avec la population lors de la caravane

BOUAKE EN IMAGE



Vue de la table de séance



Remise de Kits de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'énergie par le Secrétaire Général représentant le préfet de région, Préfet du département de BOUAKE



Pause-café lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Bouaké



Photo de famille lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Bouaké

KORHOGO EN IMAGE



Allocution Monsieur le Directeur
de la Maitrise de l'Energie



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques
d'économie d'Énergie



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques
d'économie d'Énergie



Photo de famille lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et
agents de l'Etat à Korhogo

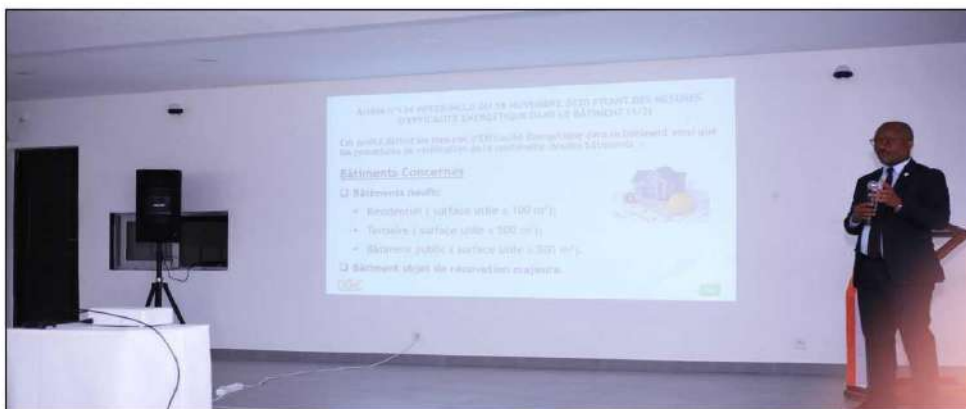
SAN PEDRO EN IMAGE



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Présentation du cadre réglementaire de la Maitrise de l'Énergie par le Directeur de la Maitrise de l'Énergie



Photo de famille lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à San pédro

GAGNOA EN IMAGE



Allocution de Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet du département de Gagnoa



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Présentation des bonnes pratiques d'économie d'énergie lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat de Gagnoa



Séance d'échange lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Gagnoa



Photo de famille lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Gagnoa

DALOA EN IMAGE



Allocution Monsieur le Directeur de la Maitrise de l'Energie



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie

Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Photo des participants lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Daloa

MAN EN IMAGE



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Présentation des bonnes pratiques d'économie d'énergie lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Man



Photo des participants lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Daloa

SEQUELA EN IMAGE



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Photo de famille lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Séguéla

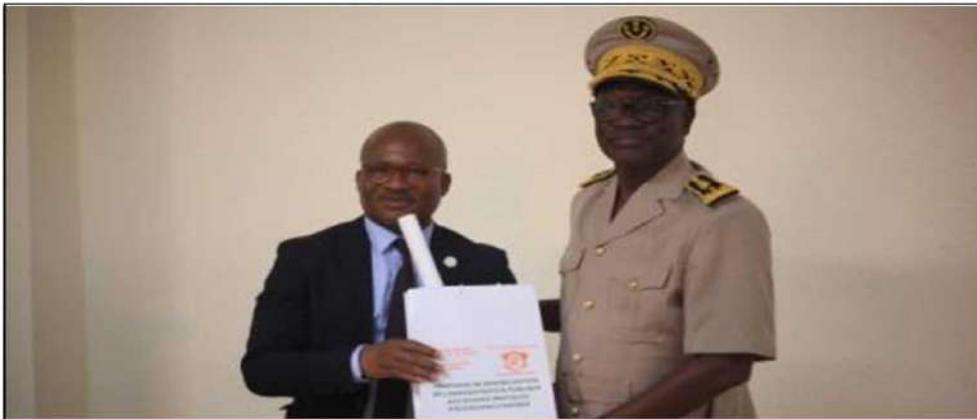


Sensibilisation de la population aux bonnes pratiques d'économie d'énergie

27 | 1 1

Rapport campagne de sensibilisation de l'Administration Publique aux bonnes pratiques d'économies d'énergie 2024

ODIENNE EN IMAGE



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Séance d'échange avec les participants lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Odienné



Photo de famille lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Odienné

DABOU EN IMAGE



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Remise de Kit de sensibilisation aux bonnes pratiques d'économie d'Énergie



Séance d'échange lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Dabou



Photo des participants lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Dabou



Photo de famille lors de l'atelier de sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'Etat à Dabou

**REALISATION DE QUATRE (04)
FORAGES POUR L'ENTRETIEN DE
CHAMPS SOLAIRES DE MINI RESEAUX
DANS LES DEPARTEMENTS DE TOUBA
ET BIANKOUMA**

RAPPORT DE SYNTHESE

**MINISTRE DES MINES,
DU PETROLE ET DE L'ENERGIE**



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

**DIRECTION GENERALE
DE L'ENERGIE**

**FONDS NATIONAL DE
MAITRISE DE L'ENERGIE**

**REALISATION DE QUATRE (04) FORAGES POUR
L'ENTRETIEN DE CHAMPS SOLAIRES DE MINI
RESEAUX DANS LES DEPARTEMENTS DE TOUBA
ET BIANKOUMA**

RAPPORT DE SYNTHESE

© 25 mars 2025

1 / 4

OBJECTIFS DES TRAVAUX	Réalisation de quatre (04) forages pour l'entretien des champs solaires de mini réseaux dans les départements de Touba et Biankouma.
ACTIVITES REALISEES	Dans le cadre de la Politique Sectorielle de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (PSDEREE) 2020-2030, la Côte d'Ivoire a électrifié vingt-et-une (21) localités à partir de mini-réseaux photovoltaïques solaires, dont l'exploitation rencontre quelques difficultés au niveau de l'entretien des champs solaires, qui nécessite une source d'eau de bonne qualité. Pour pallier ce problème, 32 000 000 F CFA ont été inscrits au budget 2024 du Fonds National de Maitrise de l'Energie (FONAME) pour la « réalisation de quatre (04) forages pour l'entretien de champs solaires de mini réseaux dans les départements de Touba et Biankouma ». Quatre (04) localités du projet Ecler ivoire ont été sélectionnées pour bénéficier de ces forages. Il s'agit de : Lota Kokialo et Sossokro à Biankouma, Touela et Yatienso à Touba. Ainsi, l'entreprise PIAANTONY HOLDING a été sélectionnée suite à une demande de cotation pour la réalisation des travaux qui consistent à : - la réalisation des forages ; - l'installation des châteaux d'eau en polyester ; - l'installation des équipements pour l'alimentation électrique des pompes immergées des forages ; - la réalisation des canalisations y compris les pièces de jonction pour alimentation des châteaux d'eau. Les travaux ont été réalisés en deux phases. Une première phase qui a consisté à la réalisation des forages, précisément : - l'étude géophysique et la détermination de quatre (04) sites de forage positif ; - la réalisation de quatre (04) forages avec équipement en PVC forage, gravillonnage et développement à l'air lift ; - la fourniture et la pose de PVC forage 5 pouces. Pour la réception de cette première phase, une mission a eu lieu dans les localités concernées du 14 au 16 avril 2024. Après cette première phase, PIAANTONY a reçu 50% du montant du marché le 17 juin 2024 conformément aux termes du contrat. Par la suite, PIAANTONY a démarré la dernière phase des travaux plus précisément la fourniture du matériel, l'acheminement sur les différents sites et leur installation. Une mission pour la réception du matériel a eu lieu dans les localités concernées du 23 au 26 juillet 2024. Selon les termes du contrat, le

	paiement de la facture de 20% du montant du marché pour la réception du matériel a été fait. PIANTONY a procédé à l'installation du matériel et à la mise en service. Les travaux se sont achevés le 21 novembre 2024. Ainsi une mission pour la réception desdits travaux s'est déroulée du 03 au 06 décembre 2024 sur les sites dans les départements de Touba et de Blankouma. Le paiement de la facture de 20% du montant du marché pour l'installation et la mise en service a été fait conformément au terme du contrat. Pour le règlement de la facture restante, c'est-à-dire la facture de 10% du montant du marché pour la levée de toutes les réserves, une mission de la Direction Départementale du Pétrole et de l'Energie de Touba a eu lieu à Touela et Yatiens le 18 mars 2025 puis une mission de la Direction Régionale du Pétrole et de l'Energie de Man a eu lieu à Lota-Kokialo et Sossokro le 21 mars 2025. Ces deux missions avaient pour but de vérifier la bonne marche des installations qui ont été faites sur ces différents sites après leurs mises en service. A l'issu de ces missions, il en est ressorti que les forages fonctionnent parfaitement sur chaque site.
RESULTATS OBTENUS	Les résultats obtenus sont : - Quatre (04) forages pour l'entretien des champs solaires de mini réseaux dans les départements de Touba et Blankouma ont été réalisés ; - les forages fonctionnent parfaitement (l'eau remonte à la surface lorsque la pompe est en marche) ; - le château d'eau se remplit automatiquement lorsque le niveau d'eau à l'intérieur baisse suffisamment et atteint un certain seuil ; - tous les points d'eau sont installés.

Fait à Abidjan le 25 mars 2025

AKA Kouassi Léon



**IMAGES DES
TRAVAUX
REALISES**



ATELIER DE COMMUNICATION ABIDJAN ET KORHOGO



DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE

RAPPORT ATELIER DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION SUR LE CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Du 22 au 25 octobre 2024

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE.....	2
II.	OBJECTIFS DE L'ATELIER	2
III.	DEROULEMENT DE L'ATELIER	3
	III.1. Synthèse des allocutions	3
	III.2. Synthèse des communications.....	5
IV.	CONCLUSION.....	9
	ANNEXES	I
	Annexe 1 :	I
	Annexe 2.....	III

I. CONTEXTE

L'Etat de Côte d'Ivoire s'est engagé, à la COP 21 puis à la COP 26, à réduire à l'horizon 2030, ses émissions de gaz à effet de serre de 30,41%. Cela se traduit au niveau du secteur de l'énergie par l'atteinte de 45% d'énergies renouvelables dans le mix-énergétique à ce même horizon.

Pour atteindre ces objectifs, le secteur de l'énergie a mené plusieurs actions dont l'adoption de plusieurs textes réglementaires pour la promotion des énergies renouvelables.

Cependant, malgré l'adoption de ce cadre réglementaire, plusieurs acteurs exerçant dans le domaine des énergies renouvelables ne sont pas suffisamment informés sur leur existence.

Pour apporter une réponse à cette problématique, la Direction Générale de l'Energie a organisé des ateliers de communication et de sensibilisation sur les textes réglementaires des énergies renouvelables en Côte d'Ivoire, le 22 Octobre et les 24 et 25 Octobre respectivement à Abidjan (Pullman Hôtel) et à Korhogo (Hôtel la Rose Blanche).

II.OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif principal qui est d'informer et de sensibiliser les différents acteurs du domaine des énergies renouvelables sur le cadre réglementaire existant est décliné de façon spécifique comme suit :

- présenter les dispositions réglementaires prévues pour l'exercice d'autoproduction en Côte d'Ivoire ;
- présenter les activités connexes aux segments d'activités du secteur de l'électricité ainsi que les dispositions réglementaires qui s'y appliquent ;
- présenter les conditions pour bénéficier du statut de clients éligibles ainsi que les dispositions réglementaires qui leur sont applicables.

Conformément aux termes de références, un atelier de communication et de sensibilisation sur les textes réglementaires relatif aux énergies renouvelables en Côte d'Ivoire s'est tenu de 08h30 à 13h00 au Pullman Hôtel à Abidjan et à l'Hôtel la Rose Blanche à Korhogo.

III. DEROULEMENT DE L'ATELIER

III.1. Synthèse des allocutions

La cérémonie d'ouverture de chaque atelier, a débuté par les mots de bienvenue prononcés par le Modérateur à l'ensemble des participants, suivi du rappel du contexte de l'atelier et de l'ordre du jour.

❖ Abidjan

L'allocution à Abidjan a été faite par Monsieur le Directeur Général de l'Energie (DGE), Monsieur **Ehouman KALIFA** qui a tout d'abord remercié tous les acteurs du secteur des énergies renouvelables qui ont fait le déplacement pour participer à cet important atelier.

Monsieur le DGE a rappelé l'engagement pris par la Côte d'Ivoire lors de la COP 26 à Glasgow qui est d'atteindre 45% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique d'ici 2030. La prise de cet engagement a été faite sur la base de notre Plan Directeur Production-Transport qui traduit les axes stratégiques de notre politique énergétique. De plus, pour relever ce défi, Monsieur le Directeur a cité des actions qui ont été menées dans le domaine des énergies renouvelables, dont l'adoption d'une politique sectorielle de développement des énergies renouvelables (EnR) et de l'Efficacité Énergétique (EE) et des textes réglementaires accompagnant sa mise en œuvre. Pour terminer, il a remercié le GIZ pour son soutien au secteur de l'énergie et a exhorté les participants à saisir les opportunités qu'offrent le potentiel du secteur des énergies renouvelables.

❖ **Korhogo**

La séance d’allocution pour l’ouverture de l’atelier a été marquée par trois allocutions.

La première allocution a été prononcée de Monsieur **COULIBALY Fagnoro**, Deuxième Adjoint au Maire de la commune de Korhogo, représentant du Maire de la commune Korhogo suivi de l’allocution de Monsieur **DOSSO Moussa**, Directeur des Energies Renouvelables et de la Bioénergie, Représentant du Directeur Général de l’Energie (DGE) et pour terminer, le discours de Monsieur **KOUASSI Detto Marcelin**, Sous-Préfet de Korhogo, représentant du Préfet de la région du Poro.

Dans son mot introductif, Monsieur **COULIBALY Fagnoro**, a souhaité la bienvenue aux membres de la Direction Générale de l’Energie (DGE) et à l’ensemble des participants qui ont effectués un déplacement massif. Il a par la suite exprimé les vifs remerciements, au nom du Maire de la commune de Korhogo et en son nom propre à la DGE pour son initiative salutare. Il a fait remarquer l’énorme effort consenti par cette direction pour apporter les informations aux populations à plus 600 km d’Abidjan. Il a par ailleurs salué les exploits réalisés par le gouvernement Ivoirien, sous la houlette du Président de la République de Côte d’Ivoire. Le leadership du Président a permis d’électrifier la totalité des villages de la commune de Korhogo. Il a enfin insisté sur la nécessité de fédérer les efforts de la population autour d’un idéal commun qui est la paix pour un avenir encore plus reluisant.

Prenant la parole pour son allocution, Monsieur **DOSSO Moussa** a tout d’abord remercié l’assemblée présente plus particulièrement, Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Deuxième Adjoint au Maire de la ville. Durant son discours, il a souligné l’importance des actions menées dans le domaine des énergies renouvelables, parmi lesquelles il a cité les axes stratégiques de la politique énergétique, pilier de notre Plan Directeur Production-Transport, l’adoption de la politique sectorielle de développement des Energies Renouvelables (EnR) et l’Efficacité Énergétique (EE) et des textes réglementaires accompagnants sa mise en œuvre. Il a remercié le GIZ pour son soutien au secteur de l’énergie et a pour finir, exhorté les participants à saisir les opportunités qu’offrent le potentiel du secteur des énergies renouvelables.

Pour son allocution d'ouverture, Monsieur **KOUASSI Detto Marcelin** a de prime abord salué l'intérêt porté au développement des énergétiques renouvelables dans la région du Poro qui est traduite par la forte mobilisation des populations et de la Direction Générale de l'Energie. Il s'est réjoui de l'adoption des textes réglementaires qui encadrent désormais le développement des énergies renouvelables dans le pays. Il a ensuite souligné le potentiel solaire que bénéficie la région qui pourrait permettre de répondre aux besoins énergétiques croissants de la population et soutenir le développement des activités économiques, notamment l'agriculture et l'industrie de transformation, tout en garantissant le bien être climatique. Il a souligné l'importance de s'aligner sur la vision nationale qui est de porter la part des énergies renouvelables à 45% dans le mix énergétique d'ici 2030. Il a par ailleurs, appelé le secteur bancaire à soutenir les entrepreneurs pour le développement des énergies renouvelables, car c'est un secteur sûr et rentable. Il a par ailleurs remercié le Ministère en charge de l'Energie pour cette initiative de décentralisation de l'information et a invité les acteurs présents à participer activement aux échanges qui suivront afin de s'approprier cette réglementation qui permettra de développer des projets verts dans la région pour son développement énergétique durable.

Il a enfin déclaré ouvert les travaux de l'atelier de communication et de sensibilisation sur le cadre réglementaire relatif aux énergies renouvelables.

III.2. Synthèse des communications

Il faut noter que chaque atelier a enregistré six (06) communications et chaque présentation a donné lieu à une séance de question-réponse afin d'apporter suffisamment d'informations complémentaires pour compréhension des sujets abordés.

Première communication : Code de l'électricité

Monsieur Dosso Moussa, Directeur des Energies Renouvelables et de la Bioénergie, (DERBE) a présenté le Code de l'électricité adopté le 24 Mars 2014, en remplacement de la loi n° 85-583 du 29 juillet 1985. Les objectifs principaux de ce code sont les suivants :

- garantir l'indépendance énergétique et la sécurité de l'approvisionnement en énergie électrique ;
- promouvoir le développement des énergies nouvelles et renouvelables ;
- développer l'énergie électrique et de favoriser l'accès à cette énergie ;
- promouvoir la maîtrise de l'énergie ;
- créer les conditions économiques permettant la rentabilisation des investissements ;
- promouvoir les droits des consommateurs ; et
- promouvoir la concurrence et les droits des opérateurs.

Le code définit le cadre réglementaire permettant d'encadrer les activités du secteur de l'électricité, notamment, la production, le transport, le dispatching, l'importation, l'exportation, la distribution, et la commercialisation de l'énergie électrique.

Il faut noter également, que le code de l'électricité prévoit des sanctions suite à des infractions au code.

Deuxième communication : Décret n°2016-783 du 12 octobre 2016 fixant les conditions d'exercice et les modalités de la vente de l'énergie électrique

Monsieur Dosso Moussa, Directeur des Energies Renouvelables et de la Bioénergie, (DERBE) a présenté également le décret n°2016-783 du 12 octobre 2016 fixant les conditions d'exercice et les modalités de la vente de l'énergie électrique.

Ce décret qui comprend 29 articles et 5 chapitres, fixe les conditions d'exercice et les modalités de la vente de l'énergie électrique produite par un producteur indépendant et de l'excédent d'énergie électrique produite par un auto-producteur. Il vise à encadrer la production, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique tout en garantissant une transparence dans les activités des opérateurs. Il régit les conditions d'exercice et les modalités de vente de l'énergie électrique produite par les IPP et de l'excédent de production des auto-producteurs. Le décret souligne les processus et conditions techniques d'accès et de raccordement au réseau, insistant sur l'importance de la transparence, du contrôle

ainsi que les sanctions applicables en cas de non-respect des dispositions réglementaires.

Troisième communication : Arrêté n°326 MMPE/DGE du 09 décembre 2022 portant Création de la CEDAA

Monsieur BOURE Wepie Kévin, Secrétaire à la Commission chargée de l'Examen des Demandes d'Autorisation et d'Agrément (CEDAA) a présenté l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission chargée de l'examen des demandes d'autorisation et agrément en exposant les missions, la composition et le fonctionnement la commission.

Il a détaillé par la suite, le processus d'évaluation, les critères à respecter pour l'obtention d'un agrément ou d'une autorisation.

Quatrième communication : arrêté n°327 MMPE/DGE du 09 décembre 2022 portant sur l'autoproduction

Mademoiselle COULIBALY Fatim Atchoumou, Chef de Service à Direction Générale de l'Energie, a abordé le sujet de l'autoproduction d'électricité, mettant en lumière les différents régimes juridiques applicables aux activités autoproduction dont : régime de la liberté, régime de la déclaration préalable et régime de l'autorisation préalable. Elle a également souligné les conditions d'obtention d'autorisation en fonction des régimes et s'il agit d'une personne physique ou morale. Aussi elle a défini les cas de retrait d'autorisation et de sanctions en cas d'infractions, à savoir :

- le non-respect du délai prévu pour l'installation ;
- le non-respect des conditions qui ont permis l'obtention de l'autorisation après installation ;

- la falsification des pièces justificatives du dossier pour l'obtention de l'autorisation et les dispositions pénales.

Cinquième communication : arrêté 329 MMPE/DGE DU 09 décembre 2022 définissant le statut de client éligible et les conditions et modalités de l'autorisation d'achat de l'énergie électrique.

Dans son intervention, Monsieur Kobenan Angui Sylvain, Sous-Directeur à la Direction Générale de l'Energie, a donné la définition du statut du client éligible et les critères d'éligibilité en fonction du statut client. Il a également partagé les informations portant sur les conditions et les modalités d'octroi du statut de client éligible. Il a précisé aussi les conditions et modalités de renouvellement ou de retrait de l'autorisation d'achat de l'énergie électrique pour les clients éligibles.

Sixième communication : arrêté n°328 MMPE/DGE du 09 Décembre fixant les conditions et modalités de délivrance, d'obtention et de retrait des agréments pour l'exercice des activités connexes

Dans sa seconde intervention, Monsieur Kobenan Angui Sylvain a défini une activité connexe puis expliquer la procédure d'octroi d'agrément et les conditions, les modalités de modification ou de retrait de l'agrément.

Il a mis en lumière les dispositions relatives aux activités connexes à la fourniture d'électricité, l'importance de réglementer ces activités pour garantir leur conformité, leur efficacité, et encourager l'innovation dans le secteur. Enfin, il a mentionné que l'agrément est obligatoire pour les personnes morales ou physiques qui souhaitent exercer, individuellement ou dans le cadre d'un groupement, aux différentes activités, dites activités connexes.

IV. CONCLUSION

Les différents ateliers de communication et sensibilisation sur les textes réglementaires relatifs aux énergies renouvelables ont réuni plusieurs acteurs privés intervenant dans les différents secteurs d'activités notamment, les industries, les banquiers et les entreprises intervenant. Il a permis non seulement de combler le déficit d'information sur le cadre réglementaire relatif aux énergies renouvelables, mais aussi de mettre en évidence les réelles opportunités qu'offrent l'adoption de ces énergies.

ANNEXES

Annexe 1 : Récapitulatif de l'atelier

Ville	Période	Composition de la délégation	Lieu de l'atelier	Allocutions	Intervenants à l'atelier de formation
Abidjan	22 Octobre 2024	- Ehouman KALIFA, Directeur Général de l'Energie ; - DOSSO Moussa, Directeur des Energies Renouvelables et de la Bioénergie ; - KOBENAN Angui Sylvain, Sous-Directeur de l'Energie Hydraulique et Eolienne ; - ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation ; - BOURE Wepié Kevin, Sous-Directeur des Etudes du Suivi et du Contrôle des Mesures d'Efficacité Energétique ; - COULIBALY Fatim Atchoumou, Chef de Service du Développement et de la Promotion de l'Energie Eolienne.	Pullman Hôtel	Ehouman KALIFA, Directeur Général de l'Energie	- DOSSO Moussa, Directeur des Energies Renouvelables et de la Bioénergie ; - KOBENAN Angui Sylvain, Sous-Directeur de l'Energie Hydraulique et Eolienne ; - BOURE Wepié Kevin, Sous-Directeur des Etudes du Suivi et du Contrôle des Mesures d'Efficacité Energétique ; - COULIBALY Fatim Atchoumou, Chef de Service du Développement et de la Promotion de l'Energie Eolienne.
Korhogo	Du 24 au 25 Octobre 2024	- DOSSO Moussa, Directeur des Energies Renouvelables et de la Bioénergie ; - KOBENAN Angui Sylvain, Sous-Directeur de l'Energie Hydraulique et Eolienne ;	Hôtel la Rose Blanche	- Monsieur DOSSO Moussa, Directeur des Energies Renouvelables et de la Bioénergie, Représentant de Monsieur le DGE.	- DOSSO Moussa, Directeur des Energies Renouvelables et de la Bioénergie ;

RAPPORT ATELIER DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION SUR LE CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF AUX ENERGIES RENOUVELABLE

I

Ville	Période	Composition de la délégation	Lieu de l'atelier	Allocutions	Intervenants à l'atelier de formation
		- ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation ; - BOURE Wepié Kevin, Sous-Directeur des Etudes du Suivi et du Contrôle des Mesures d'Efficacité Energétique ; - COULIBALY Fatim Atchoumou, Chef de Service du Développement et de la Promotion de l'Energie Eolienne ; - ADJOUMANI Yao Cédric Michel, Chargé de Communication au Cabinet du MIMPE ; - FANNY Brahim, Adjoint Administratif (chauffeur) ; - GRANT Abraham, Agent de Maîtrise des TP (chauffeur) ; - ACHI Bemou, Agent de Maîtrise des TP (chauffeur)		- Monsieur COULIBALY Fagnoro, Deuxième Adjoint au Maire, Représentant de Monsieur le Maire de Korhogo ; - Monsieur KOUASSI Detto Marcelin, Sous-Préfet de Korhogo, Représentant du Préfet de Korhogo.	- KOBENAN Angui Sylvain, Sous-Directeur de l'Energie Hydraulique et Eolienne ; - BOURE Wepié Kevin, Sous-Directeur des Etudes du Suivi et du Contrôle des Mesures d'Efficacité Energétique ; - COULIBALY Fatim Atchoumou, Chef de Service du Développement et de la Promotion de l'Energie Eolienne.

RAPPORT ATELIER DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION SUR LE CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF AUX ENERGIES RENOUVELABLE

II

Annexe 2 : Photos de famille des différents ateliers



Photo 1 : Abidjan, le 22 Octobre 2024 à l'Hôtel Pullman



Photo 2 : Korhogo, le 24 Octobre 2024 à l'hôtel Rose Blanche



Photo 3 : Korhogo, le 25 Octobre 2024 à l'hôtel Rose Blanche

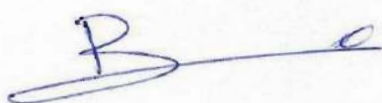
ATELIER DE LANCEMENT DES AUDITS ENERGETIQUES OBLIGATOIRES



ATELIER DE LANCEMENT OFFICIEL DU SYSTEME NATIONAL DES AUDITS ENERGETIQUES OBLIGATOIRES



Rapport de l'Atelier

Rédigé par :	Relu par :	Approuvé par :
KOUADIO Angora T	BOURE Wepie K.	GNIGBOGNIMA Siriki
		
Chef du Service Audit Énergétique	Sous-Directeur des Etudes du Suivi et du Contrôle des Mesures d'Efficacité Énergétique	Directeur de la Maîtrise d'Énergie

Octobre 2024

Annexe 1 : PROGRAMME DE L'ATELIER

HORAIRES	ACTIVITES	Acteurs
08h30-09H00	Accueil et installation des participants	Comité d'organisation
09h- 9h45	Allocutions : - Mot de bienvenue du DG de l'Energie ; - Mot de Mme Maya Schmaljohann Cheffe de la coopération, représentant Monsieur l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne en Côte d'Ivoire, - Mot de Monsieur Marc Buchmann, Chef de coopération représentant Madame l'Ambassadrice de l'Union Européenne auprès de la République de Côte d'Ivoire ; - Ouverture du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Maitre de cérémonie
09h45-09h50	Photo de famille	Comité d'organisation
09h50-10h15	Pause-café	Comité d'organisation
10h15-10h35	Présentation des dispositions de l'arrêté interministériel n°156/MMPE/MCLU/MT/MINEDDTE/MCI relatif à l'audit énergétique obligatoire et périodique	GNIGBOGNIMA Siriki , Directeur de la Maitrise de l'Energie
10h35-10h50	Présentation du système de certification des compétences en efficacité énergétique	CODINORM
10h50-11h20	Echanges	Modératrice
11h20-11h35	Présentation de la cartographie des organismes assujettis aux audits énergétiques	BOURE Wepié K. , Sous-directeur à la DGE
11h35-11h50	Echanges	Modératrice
11h50-12h15	Présentation du programme SUNREF et les facilités offertes pour l'efficacité énergétique	AKA Gnoumon , Chef de Mission SUNREF Côte d'Ivoire
12h15-	L'accompagnement des projets d'efficacité énergétique	ACHI Joel Anon ,

Atelier de Lancement Officiel du Système National des Audits Energétiques Obligatoires

HORAIRES	ACTIVITES	Acteurs
12h30	par le Programme de Développement de Projets (PDP) de l'Initiative German Energy Solutions	Représentant pays du PDP, GIZ
12h30- 13h00	Echanges	Modératrice
13h00- 13h30	Présentation des auditeurs énergétiques agréés	Auditeurs agréés • Smart Energie : M KPAN Rufus ; • Solarix : M DOTIA • AJ2ES :
13h30- 13h40	Clôture de l'Atelier	Kalifa EHOUMAN, Directeur Général de l'Energie
13h40	Déjeuner	Comité d'organisation

Annexe 2 : QUELQUES DE LA CEREMONIE (ALLOCUTIONS)



M EHOUMAN KALIFA, Directeur Général de l'Energie



Mme MAYA SCHMALJOHANN, Cheffe de la Coopération Allemande



SOULEYMANE SORO, Directeur de cabinet Adjoint du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie



Photo de Famille

Atelier de Lancement Officiel du Système National des Audits Énergétiques Obligatoires

Annexe 3 : QUELQUES IMAGES DE LA CEREMONIE (AUTRES IMAGES)



Revue de Presse

Annexe 5 : Revue de presse

N°7877 // DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024



ÉCONOMIE

ASSEMBLÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE : PANEL SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA DETTE AFRICAINE Le Ministre Adama Coulibaly propose une réforme pour réduire l'endettement du continent africain

SERCOM AFR

Le ministre Adama Coulibaly a participé au programme de la première journée de l'Assemblée pour le développement de l'Afrique, dont le but est de soutenir la campagne de reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID-21). Le panel a révisé la dette : des solutions innovantes pour accélérer le développement ont été présentées le mercredi 9 octobre 2024 par plusieurs personnalités. Au nombre de celles-ci, le ministre ivoirien des Finances et du Budget, Adama Coulibaly, son homologue de l'Éswatini, Neal Herman Rikenberg, le co-fondateur de Global Citizen, Mick Sheldrick, la directrice Afrique, Champions de haut niveau pour le climat, Jane Lumbumba, et le directeur Afrique du Fonds monétaire international (FMI), Abate Selassie. Le Palais des Congrès du Sofitel Hôtel Vaire d'Abidjan, lieu où se déroule cette Assemblée du 9 au 10 octobre, a servi de cadre pour tout panel.

Le ministre Adama Coulibaly a soutenu, dans son intervention, qu'il faut une révision des critères de perception du risque pays, causée notamment des taux d'intérêt élevés sur la dette des États africains. Il a, à ce titre, insisté sur la nécessité d'une réforme avec la mise en place de dispositifs permettant de réduire le coût de la dette.



« La perception du risque pays doit être revue pour refléter la réalité du terrain », soulignent Adama Coulibaly. (Ph. DR)

« Il faut que la réputation puisse être de nature à réduire le coût de la dette des pays. À partir du moment où les ressources domestiques sont insuffisantes, les pays ont besoin pour se développer d'avoir recours à la dette. Mais il faut que cette dette soit contractée dans les meilleures conditions possibles. Donc s'il y a une réforme à faire, c'est de mettre en place des dispositifs qui permettent de réduire le coût de la dette », a-t-il indiqué.

À ce sujet, il a proposé à la Banque mondiale de jouer un rôle de lead pour que des actions soient prises à l'effet de revoir la perception du risque sur le continent et sur les pays en développement en général. « L'écart est très grand entre la perception du

Des conséquences de la perception risque pays : cas concrets

Il s'est ensuite référé au rapport de la CNUCED publié au mois de juin 2024 pour expliciter son argumentation. Ce rapport montre en effet que les charges de la dette dans les pays en développement s'élèvent à 650 milliards de dollars en intérêt. Ce qui, a-t-il fait remarquer, est énorme car ce montant représente 26% d'accroissement par rapport à ce même niveau en 2021.

Le rapport indique également que les coûts d'emprunt au niveau du continent africain sont assez élevés. En effet, a expliqué le ministre Adama Coulibaly, sur les marchés, certains pays empruntent à 0% et d'autres à 25%. « L'exemple le plus concret est que pour les pays africains qui ont fait des émissions à eurobond, le taux moyen entre 2020 et 2024 est 9,6% des taux d'intérêt, alors que pour les États-Unis, c'est 2,2% et l'Allemagne, c'est 0,6%.

Cette comparaison montre qu'il y a un véritable problème. Ce problème est perçu à travers les risques. On considère que les pays en développement composent des risques beaucoup plus élevés. Ce qui les pénalise en matière de taux d'intérêt », a-t-il précisé.

À ce titre, le ministre ivoirien des Finances et du Budget a rappelé que sur une échelle de 1 à 7, la plupart des pays africains sont

classés sur le rang 6 ou 7, ce qui veut dire risque assez élevé. Avec des taux aussi élevés, les conditions de financement des États africains ou sous-développés ne sont pas idéales. Il a toutefois souligné que des pays comme la Côte d'Ivoire ont pu avoir une baisse de leur risque pays à 3. Couplée aux notations financières des agences internationales, cette baisse au niveau 3 permet à ces pays d'avoir des conditions de financement un peu meilleures.

En somme, a-t-il insisté, la question de risque pays a besoin d'être réglée de façon fondamentale parce que les pays ont besoin d'avoir de grands investissements pour pouvoir se développer. Aujourd'hui, les besoins d'investissement en infrastructures sont évalués entre 130 et 160 milliards par an. Comment peut-on financer ces besoins en infrastructures si on doit emprunter à des taux élevés ? a-t-il interrogé le ministre Adama Coulibaly.

Il a enfin tenu à souligner l'AID pour lier les investissements massifs à des conditions concessionnelles partout dans le monde qui vient à faire revivre l'exterminisme paupérisé. Notons que le thème de cette 21e campagne de reconstitution des ressources de l'Association internationale de Développement (AID-21), organisée par Global Citizen et Bridgewater Associates, est : « Mettre fin à la pauvreté sur une planète viable : avoir un impact avec urgence et ambition ».

SECTEUR DES ÉNERGIES

Sangafowa lance une politique d'audit périodique au sein de son ministère et structures sous tutelle

Venance AKA

D'ores et déjà, il sera procédé périodiquement par le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie à des audits énergétiques. La direction générale de l'énergie a lancé officiellement son dispositif national d'audit énergétique obligatoire et périodique, hier jeudi 10 octobre 2024, apprend-on dans un document transmis à L'Inter. Souleymane Soro, directeur de cabinet adjoint au ministre représentant le titulaire du département, le ministre Mamadou Sangafowa-Coulibaly, a instruit sur une nouvelle démarche. « Ce dispositif n'est pas anodin, il s'inscrit dans une stratégie globale visant à concilier le déve-



Les collaborateurs du ministre Sangafowa-Coulibaly et les partenaires se sont réunis au lancement de ce programme. (Ph. DR)

loppement économique et le respect des engagements environnementaux », a-t-il renseigné. En assurant que son département se donnera les moyens pour la mise en œuvre effective de ce nouveau dispositif, Souleymane Soro a encouragé les entreprises concernées par l'opération à respecter les délais impartis pour la réalisation des audits énergétiques. Les grandes entreprises à forte consommation énergétique, elles, sont contraintes de se soumettre obligatoirement à cette opération qui se veut périodique. L'objectif est d'identifier les marges d'amélioration, de réduire les consommations inutiles et, à terme, de diminuer les factures d'électricité.

Maya Schmaljohann, représentante de l'ambassadeur d'Alle-

magne, a réaffirmé l'engagement de son pays, à travers le projet Protera II, à poursuivre les initiatives tendant à former les auditeurs énergétiques ivoiriens.

De son côté, Souleymane Soro, directeur général de l'énergie, a souligné que, bien que la Côte d'Ivoire dispose d'une production énergétique suffisante pour satisfaire les besoins intérieurs et ceux de certains pays voisins, il est cependant impératif de promouvoir une gestion rationnelle de cette ressource. « Notre pays a compris la nécessité de promouvoir également une politique de maîtrise de l'énergie », a-t-il fait savoir. Notons que cette initiative est le fruit d'une coopération entre l'Union européenne, la coopération allemande et l'État ivoirien.

contact@firstnews.ci.com

6

économie

soirinfo

LANCEMENT DE LA PLATEFORME ATG D'AFREXIMBANK ABIDJAN, À ABIDJAN La Cgeci et Côte d'Ivoire Export s'unissent au profit des entreprises exportatrices ivoiriennes

La Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci) et l'agence Côte d'Ivoire Export se sont engagées, jeudi 10 octobre 2024, à Abidjan-Plateau, à apporter un grand coup de pouce aux entreprises exportatrices ivoiriennes. En effet, lors du lancement, dans la capitale économique ivoirienne, de la plateforme Africa trade gateway (Atg), mise en place par la Banque africaine de l'export (Afreximbank), ces deux entités ont signé une Convention qui vise à permettre aux entreprises exportatrices de disposer d'informations fiables, vérifiables et détaillées, pour effectuer leurs échanges avec leurs partenaires internationaux. Ont signé pour la Cgeci, Stéphane Aka Anghui, Directeur exécutif, et pour Côte d'Ivoire Export, Kaladj Fadiga, Directeur général (Dg). Une innovation saluée par Vaissane Diarrassouba, vice-président de la Cgeci, qui représentait le président Ahmed Clodé. Le manager n'a pas perdu de vue le fait que cette Convention matérialisait également la réussite en matière de collaboration entre les secteurs public et privé. « Cette Convention est l'exemple d'une collaboration réussie entre les pouvoirs publics et le secteur privé. En effet,



Une poignée de mains qui scelle, espèrent les deux parties, une collaboration fructueuse. (M. DG)

suivent les termes de cette Convention, la Cgeci prendra en charge l'abonnement annuel à la plateforme Atg de 150 entreprises de toutes tailles, désireuses d'exporter leurs produits vers le vaste marché continental africain et de tisser des partenariats d'affaires avec des entreprises étrangères dans toute la zone de libre-échange continentale africaine. L'Agence Côte d'Ivoire Export, pour sa part, accompagnera les entreprises dans leur développement sur la plateforme Atg, avec le soutien d'Afreximbank qui, pour sa

part, assurera la formation des équipes d'entretien de l'Agence Côte d'Ivoire Export », s'est-il félicité. Le vice-président n'a pas manqué d'expliquer aux entreprises à vocation exportatrice, les opportunités que cette plateforme, qui pionne le monde entrepreneurial dans l'économie numérique, offre. « La plateforme Atg est un dispositif qui connecte et fait correspondre l'offre de produits et services à la demande, les besoins de financement aux opportunités de financement,

plus grand acteur du commerce intra-africain, fera davantage. Pour Olivier Dahipo, Directeur de cabinet adjoint du ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, Afreximbank apporte une solution innovante aux entreprises exportatrices en supprimant les barrières physiques. La fois que cette plateforme ambitionne de connecter les entreprises ivoiriennes aux acteurs du commerce mondial, il les a exhortées à s'approprier cette application. « Elle répond à plusieurs objectifs liés à l'apport de l'Afrique dans le commerce mondial », a-t-il souligné. Pour leur part, Kaladj Fadiga et Jean Arsène Yerima, Directeur régional des opérations d'Afreximbank, ont présenté la plateforme comme une solution avant-gardiste en ce qui concerne les exigences de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

Serge WAO

MINISTÈRE DES MINES, DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE

Un dispositif national d'audit obligatoire et périodique lancé

lançé par l'Union européenne (Ue) et la Coopération allemande, le dispositif national d'audit énergétique obligatoire et périodique du ministère des Mines, du pétrole et de l'énergie, à travers la Direction générale de l'énergie (Dge), a été lancé, le jeudi 10 octobre 2024, à Abidjan. Il s'agit pour la Côte d'Ivoire d'optimiser sa politique énergétique qui est orientée vers l'efficacité énergétique et la transition écologique. Ousmane Soro, Directeur de cabinet adjoint au ministre des Mines, du pétrole et de l'énergie, qui représentait le ministre Mamadou Sangsokou Koulibaly, a affirmé que « ce dispositif n'est pas un audit, il s'inscrit dans une stratégie globale visant à concilier le développement économique et le respect des engagements environnementaux ». Encourageant les entreprises concernées par ce plan à respecter les délais impartis pour la réalisation de leurs audits énergétiques, il a souligné que l'un des piliers de cette politique est l'instauration d'audits énergétiques obligatoires pour les grands consommateurs d'énergie.

En vigueur depuis 2020, ce dispositif a été révisé en avril 2024. Il oblige les entreprises à forte consommation d'énergie à réaliser périodiquement un diagnostic de leurs usages énergétiques afin d'identifier des marges d'amélioration, de réduire les consommations inutiles et de diminuer les factures d'électricité.

Pour sa part, Maya Schmaljohann, représentante de l'ambassadeur d'Allemagne en Côte d'Ivoire, a réitéré l'engagement de la Coopération allemande à travers le projet GEFERE II. Il s'agit d'un projet qui soutient la formation et la certification des auditeurs énergétiques ivoiriens. Le Directeur général (Dg) de l'énergie, Kalifa Ehouman, a expliqué que la Côte d'Ivoire, même si elle dispose d'une production énergétique suffisante pour une gestion rationnelle de l'énergie.

« L'énergie que nous consommons est en hausse de plus de 10 % par an en Côte d'Ivoire, grâce au dynamisme économique et des progrès sociaux. Cela nécessite des enjeux colossaux pour le pays qui a décidé en 2019 d'élaborer et de mettre en œuvre sa Politique sectorielle de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (Paderes). Ainsi, le dispositif lancé vise à moderniser le secteur énergétique, avec pour objectif spécifique de maîtriser l'énergie et d'avoir recours aux énergies renouvelables.

Hervé KPODION



Les acteurs du dispositif ont été présentés (M. DG)

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La loterie nationale renforce les capacités d'une dizaine de concessionnaires

10 concessionnaires des jeux de la Loterie nationale de Côte d'Ivoire (Lonaci) ont vu leurs capacités renforcées par l'entreprise, lors d'une cérémonie organisée à cet effet, il y a quelques jours, à Marobry-Sikory. Les bénéficiaires, gagnants de la tombola "Gratte tout" initiée par la loterie nationale ont reçu leurs récompenses des mains d'Abdoukarim Ouattara, Directeur général adjoint (Dga) de cette entreprise. Il s'agit de savoir de terminaux de prise de paris. Le Dga de la Lonaci a précisé que ce sont 500 gagnants qui bénéficieront de ces outils de travail à l'issue de la tombola. Lors de la remise des équipements, M. Ouattara a félicité les récipiendaires et les a remerciés pour la confiance. Il leur a surtout recommandé de faire bon usage de ces machines, pour accompagner la mission sociale de la loterie nationale. « (...) Je vous encourage vivement à vous approprier la mission sociale de la Lonaci, menée aujourd'hui par la Fondation Lonaci. Au-delà de l'organisation des jeux, cette mission consiste à réaliser des investis-



Photo de famille à l'issue de la remise des terminaux. (M. DG)

ssements à caractère social, tels que des Centres de santé, des écoles etc. Cela, en appui aux actions de l'Etat », a indiqué le responsable de la loterie nationale. Et Abdoukarim Ouattara d'insister : « Au nom de monsieur Dramane Koulibaly, Directeur général, je vous exhorte à la protéger et à apporter votre contribution à son essor. Pour cela, vous devrez faire preuve de professionnalisme. (...) Je vous invite au respect scrupuleux du contrat qui nous lie d'ailleurs. Vous devrez vous approprier rapidement les règles établies, notamment en matière de gestion des flux financiers. Il vous

appartient aussi de vous imprégner de l'environnement dans lequel vous allez opérer. A ce titre, il convient de noter que les partenaires de la Lonaci doivent s'inscrire dans la démarche qualité que le Directeur général, monsieur Dramane Koulibaly, a initiée par la mise en place d'un système de management de la qualité ». M. Tra Bi a dit la gratitude des gagnants et a assuré de leur professionnalisme pour la réalisation des objectifs qui sont les leurs.

Alassane SANOU

Consommation optimisée de l'énergie

La Côte d'Ivoire lance son dispositif national des "audits énergétiques obligatoires"

• Le pays devient « une référence dans l'espace Cédéao »

Le ministère des Mines, du pétrole et de l'énergie à travers la Dge (Direction générale de l'énergie), a lancé, au cours d'un atelier jeudi 10 octobre 2024, à Abidjan-Cocody Angré 7e Tranche, le dispositif national des "audits énergétiques obligatoires et périodiques", faisant de la Côte d'Ivoire, une référence dans l'espace Cédéao (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest).

Souleymane Soro, directeur du cabinet adjoint du ministre Mamadou Sangaré-Coulibaly, note l'importance de ce processus, qui découle de la « la politique énergétique du gouvernement, sous le leadership du président de la République, Alassane Ouattara, visant à fournir à nos populations, une énergie abondante, de bonne qualité et à un coût abordable, avec une production respectueuse de l'environnement ». Avec la demande intérieure ayant enregistré une croissance annuelle de plus de 10%, M. Soro relève la « dynamique, impulsée par le développement des activités économiques et projets sociaux, créant une réelle tension sur l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie électrique aux heures de pointe notamment, ainsi que sur l'équilibre financier du secteur de l'électricité ». Et « pose inévitablement la problématique de la sous-consommation des ressources en énergie primaire, indispensables à la production d'électricité, avec le risque d'une insécurité énergétique aux effets dévastateurs ». La transition énergétique résolument engagée par la Côte d'Ivoire pour réduire drastiquement ses émissions de CO2, repose essentiellement sur 2 piliers : le développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique.

Aussi le gouvernement a-t-il adopté en



Des acteurs énergétiques ont été agréés par le ministère (dont des responsables et partenaires sont allés pour le lancement et le démarrage effectif des audits.

2019, « une Politique (Politique sectorielle de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique) dont l'un des objectifs spécifiques est l'optimisation de la consommation de l'énergie et la réduction des factures d'électricité pour les usagers ». Parmi les mesures, « l'audit énergétique obligatoire pour les gros consommateurs d'énergie a été institué à travers un arrêté interministériel pris en 2020, et modifié par un arrêté interministériel en date du 23 avril 2024. » Le directeur de

cabinet adjoint a ainsi exhorté « les entreprises assujetties à l'audit énergétique obligatoire et périodique, à prendre les dispositions nécessaires pour réaliser « leurs » audits énergétiques dans les délais impartis ».

EXPERTISE ET PROFESSIONNALISME : DES PARAMÈTRES DÉTERMINANTS

Aux auditeurs énergétiques agréés, il a rappelé que Sangaré-Coulibaly, « est attaché au prix au succès du dispositif :

voire expertise et votre professionnalisme constituent des paramètres déterminants. » La poursuite avec une cadence plus soutenue est recommandée à Codinorm et au Comité technique de certification des compétences (Cpoc). Les partenaires techniques et financiers - l'Union européenne et la coopération allemande - ont reçu les remerciements mérités du ministère. « Pour leurs appuis multiformes renouvelables », Khourain Kalla, directeur général de l'énergie, a souligné avant M. Soro, que « cet événement marque l'aboutissement d'un travail auquel la Direction générale de l'énergie s'est consacrée avec ardeur depuis maintenant quelques années au point de faire de la Côte d'Ivoire une référence en la matière dans l'espace Cédéao ». « La Côte d'Ivoire, poursuit-il, a enregistré d'importants résultats dans son ambition de devenir la hub énergétique de notre sous-région, en fournissant à nos populations une énergie abondante, fiable, abordable et respectueuse de l'environnement. (...) En 2014, elle s'est dotée de la loi n°2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité, qui évalue en son article 25 alinéa 2, la maîtrise d'énergie au rang d'activité d'utilité publique, car contribuant à assurer une sécurité énergétique et un développement durable de la Côte d'Ivoire. »

Dans le cadre de l'application de cette loi, le décret n° 2015-882 du 03 novembre 2015 fixant les modalités, conditions et obligations pour la mise en œuvre de la maîtrise d'énergie, a été signé « qui » institue en son article 14, un système d'audit énergétique obligatoire et périodique sur le territoire national dont les modalités de mise en œuvre avaient été définies en 2020 par un arrêté interministériel. L'arrêté a fait l'objet de plusieurs propositions d'amélioration... et les différentes consultations qui s'en sont suivies ont abouti à l'adoption, le 23 avril 2024 de l'arrêté interministériel n°156/Mpoc/Mdu/Mi/Mnadede/Mi relatif à l'audit énergétique obligatoire et périodique », assure le directeur général. « Pour le lancement et le démarrage effectif des audits, le ministère des Mines, du pétrole et de l'énergie a déjà agréé quelques auditeurs énergétiques et cela se poursuivra dans les prochains semaines afin d'avoir un nombre suffisant d'auditeurs énergétiques agréés », conclut. La Coopération allemande, à travers son projet PROFERE II permet de continuer le travail avec des partenaires clés comme Codinorm et Flack, afin de soutenir la formation et la certification des futurs auditeurs ivoiriens.

Michel F.

Présidentielle 2025 / Mobilisation sur le terrain

Alpha Sonogo et Force 2015 s'unissent pour la victoire du Rhdp

La Fédération des organisations républicaines pour la cohésion et l'émergence (Force 2015) pour ses actions de mobilisations sur le terrain politique en vue de faire triompher le candidat naturel du Rhdp, Alassane Ouattara, à la présidentielle de 2025, vient d'avoir un allié. Il s'agit de Alpha Sonogo, coordinateur régional assésé Rhdp dans la région de l'Agney-Volta. Il a remis un lot de 1 000 Tee-shirts au député Charles Gnabré, président de ce mouvement de soutien au parti présidentiel jeudi 10 octobre 2024. En effet, au terme de son atelier d'élaboration et de validation de sa stratégie d'actions 2024-2025, Force 2015 a officiellement des intentions de parcourir ruelles, campements, villages, sous-préfectures, départements et régions de Côte d'Ivoire pour faire envoler au moins



Charles Gnabré a réceptionné les tee-shirts des mains du généreux donateur.

500 000 électeurs pour le compte du candidat du Rhdp. Et conformément aux recommandations du chef de l'État, Alassane Ouattara, par ailleurs président du Rhdp, qui n'a de cesse de demander aux cadres et militants, le département de Tassalé a donné l'exemple au Plateau, hier. « Nous tenons à dire merci au président Charles Gnabré, lui et les membres de son organisation Force 2015, pour leur persévérance dans le soutien permanent et constant de notre champion, le président de la République, Sèm Alassane Ouattara. À leur invitation dimanche 6 octobre dernier pour l'atelier, nous sommes sortis satisfaits. C'est pourquoi, nous avons décidé sans hésiter de les appuyer en faisant ce don. Nous avons remis 1000 Tee-shirts à Force

2015 pour continuer le travail qu'ils déjà engagé. Nous savons le travail de terrain que Charles Gnabré, en tant que jeune, abât. Depuis plusieurs années, il veille et parcourt les contrées pour la bien-être des jeunes. Lui et son équipe sont à encourager. Nous, cadres du parti présidentiel, avons le devoir de les stimuler. C'est ce que nous faisons simplement. Nous faisons ce geste pour que la victoire du Président Alassane Ouattara soit éminente et étonnante à la présidentielle d'octobre 2025 », a indiqué Alpha Sonogo. Heureux, le président de Force 2015, Charles Gnabré, a exprimé toute sa gratitude à l'endroit du donateur.

A. Sangaré avec Sercan

8

LE NOUVEAU
Réveil
11 OCTOBRE 2024 - N°6714

ÉCONOMIE & SOCIÉTÉ

Association internationale de développement (IDA-21)
Le président Ouattara sollicite l'appui du secteur privé



Le chef de l'État Alassane Ouattara entouré de ses hôtes de marque.

A l'occasion de la cérémonie d'ouverture officielle de l'Assemblée pour le Développement économique de l'Afrique, Sommet organisé pour soutenir la campagne de reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-21). Le président ivoirien, Alassane Ouattara, a lancé un appel à la mobilisation du secteur privé pour soutenir l'IDA. « Au regard de l'immensité des besoins, et compte tenu de l'importance des ressources de l'IDA pour le financement des projets et programmes de développement en Afrique, nous voulons, pour la deuxième fois, une reconstitu-

tion inédite des ressources de l'IDA. L'IDA 21 doit apporter une réponse satisfaisante aux difficultés de financement que les crises et les tensions du monde imposent à l'Afrique. J'en appelle donc à l'ensemble des partenaires au développement, y compris le secteur privé et la société civile, à renforcer leur coopération avec l'IDA pour amplifier son impact, et mettre à profit le rôle complémentaire de chaque donateur et la contribution de chaque secteur impliqué dans la transformation de nos économies », a insisté le chef de l'État. Pour le président Ouattara, « La rencontre d'Abidjan permettra de parvenir à un accord dit « Accord d'Abidjan » soutenu par

les vingt plus grandes entreprises mondiales. Cet accord réaffirme nos priorités d'investissement et nos engagements pour améliorer notre capacité d'absorption, et assurer une utilisation transparente et efficiente des ressources qui seront mises à disposition grâce à une 21^e reconstitution ambitieuse des ressources de l'IDA. »

Pour la ministre de l'Économie, du plan et du développement, Kaba Niasé, la rencontre d'Abidjan vise à amplifier le plaidoyer en vue d'une reconstitution record d'au moins 120 milliards de dollars. La rencontre d'Abidjan s'inscrit dans la continuité du sommet de Nairobi tenu le 29 avril 2024. Y participent les représentants des pays donateurs de l'IDA, les dirigeants des 20 plus grandes entreprises mondiales, des Fonds d'investissement privé, des sociétés de gestion d'actifs, des organisations de la société civile de renommée internationale (Global Citizen, ...), et bien d'autres donateurs. Plusieurs chefs d'État et de gouvernement ont pris part à cette mobilisation de ressources pour soutenir le développement des pays africains.

JEAN PRISCA

Grand-Bassam : Rentrée scolaire
M^e Linda Diplo fait don d'une cantine scolaire à l'EPP Petit Paris



Me Linda Diplo à ses côtés autorités administratives, coutumières et religieuses.

Bonne nouvelle pour les élèves de l'EPP Petit-Paris de Grand-Bassam. Eux, qui devaient parcourir de longues distances pour rallier leurs différentes habitations pour se nourrir après les cours. Sensible à cette situation, Me Linda Diplo, cadre de Grand-Bassam, a voté au secours des élèves de cet établissement primaire en construisant une cantine scolaire. La remise officielle des clés de cette cantine scolaire a eu lieu, le mercredi 2 octobre 2024, à l'EPP Petit Paris. Cette cérémonie a enregistré la présence de Mme le sous-préfet, Kouakou Amoin Chantal, représentant Madame Nassou Sidibé, Préfet de Grand Bassam, le Conseil régional du Sud-Côte d'Ivoire, la mairie, M l'inspecteur de l'Enseignement Pré-scolaire et Primaire (IEPP) de Grand-Bassam, Koné Piégué-fanga Brahima, du représentant du Directeur Régional de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA), du corps enseignant, des chefs religieux, ainsi que la Reine-mère des N'Zina Kōtōkō de Côte d'Ivoire, Obachiman N'Guettia Ebah II. A en croire la donatrice, la réalisation de ce projet s'inscrit dans les tout premiers engagements de la Fondation Antony Kangah et Flora. Outre cette infrastructure, Me Linda Diplo appelé affectueusement « Maman Linda » a offert des tables, chaises, couverts, marmittes et foyers de préparation culinaire pour équiper la cantine. Ce sont 150 repas qui seront servis aux élèves. A travers donc ce don, Me Linda Diplo apporte sa contribution à la construction de la Côte d'Ivoire de demain et de ses cadres. Son premier souhait, a-t-elle indiqué, est que la cantine scolaire

de l'EPP Petit Paris offre aux enfants qui la fréquentent des repas équilibrés, et leur donne ainsi des habitudes alimentaires plus saines. « Une mauvaise nutrition ouvre la porte à une mauvaise santé. En revanche une bonne nutrition permet à l'enfant d'être vigoureux et le met dans de bonnes dispositions pour réussir ses études », a relevé Me Linda Diplo avant d'ajouter : « Je souhaite que cette cantine soit le lieu de cette convivialité au milieu des rigueurs de la vie scolaire. » Visiblement fière de ce don, Mme le Sous-Préfet Kouakou Amoin Chantal a traduit ses vifs remerciements à la donatrice. Car, dit-elle, la construction de cette cantine scolaire vient mettre fin aux souffrances de nombreux enfants et crée les conditions pour un meilleur apprentissage. L'Inspecteur de l'Enseignement Pré-scolaire et Primaire (IEPP) de Grand-Bassam, Koné Piégué-fanga Brahima, s'est également réjoui de ce don et a pris l'engagement de veiller qu'il en soit fait bon usage. Madame Kané Mayago Bakagnoko, directrice de l'EPP Petit-Paris, a, de son côté, remercié la donatrice pour ce geste de grande générosité et de haute portée sociale. Il faut rappeler que Me Linda Diplo effectue chaque année de nombreux dons en faveur des écoles et des élèves de Grand-Bassam, notamment du matériel informatique à l'inspection Primaire, le matériel didactique de toutes les classes de chacune des écoles primaires publiques de Grand-Bassam et plusieurs centaines de kits scolaires aux élèves du primaire et du secondaire.

Source : Sercom

Gaspillage des mines et énergies Des audits énergétiques et obligatoires lancés

La Côte d'Ivoire a adopté le 23 avril 2024 l'arrêté ministériel n°1588/PM/RE/MC/MTM/IN/IEED/TE/MCI relatif à l'audit énergétique obligatoire et périodique. Cet arrêté fixe les conditions d'assujettissement à l'audit énergétique obligatoire, les modalités de réalisation des audits énergétiques et les conditions d'agrément au métier d'auditeur énergétique. Dans le cadre de la mise en œuvre effective de cette nouvelle disposition, le ministère des Mines, du pétrole et de l'énergie a organisé, le

mercredi 09 octobre, un atelier de lancement «Des audits énergétiques obligatoires». Il s'est agi au cours de cet atelier, qui a bénéficié de l'appui financier de l'Union Européenne et de la Coopération allemande, d'instruire les entreprises à auditer leur consommation énergétique. Et ce en vue de faire face à la problématique de la surconsommation des ressources en énergie primaire, indispensables à la production d'électricité, qui se pose avec acuité avec le risque d'une insécurité énergétique aux effets dévastateurs. Dans cette optique que la Côte d'Ivoire s'est engagée résolument dans une transition énergétique visant à réduire drastiquement ses émissions de CO₂. Au nom du ministre des Mines, du pétrole et de l'énergie, Soro Souleymane, directeur de Cabinet du ministre Sangofova Mamadou, a salué l'initiative du gouvernement. Pour le directeur de Cabinet, « ce dispositif national d'audit énergétique nous permettra d'identifier et de valoriser le potentiel d'économie d'énergie de notre pays. » C'est pourquoi, il a à l'endroit des entreprises lancé ce message : « J'exhorte les entreprises assujet-

ties à l'audit énergétique obligatoire et périodique, à prendre les dispositions nécessaires pour réaliser vos audits énergétiques dans les délais impartis. » Aux auditeurs énergétiques agréés, il a rappelé que le ministre en charge de l'énergie attache du prix au succès du dispositif. C'est pourquoi, il a fait cette adresse en leur endroit : « votre expertise et votre professionnalisme constituent des paramètres déterminants. » A COCINCO et au Comité Particulier de Certification des Compétences (CPCPC), il a fait cette recommandation en les exhortant à poursuivre avec une cadence plus soutenue, la certification des experts et techniciens, afin de fournir aux entreprises candidates à l'agrément d'auditeur énergétique des ressources humaines qualifiées. Maya Schmalzgruen au nom de l'ambassadeur d'Allemagne lui-même Marc Buchman de l'UE, a souligné que la « Coopération allemande facilite cette avancée et s'engage à accompagner, de manière continue, le gouvernement ivoirien dans la mise en œuvre de cette réglementation ambitieuse. »

29

LE NOUVEAU Réveil
11 OCTOBRE 2024 - N°6714
Pour vos abonnements numériques, contactez-le :
07.07.43.31.41
publereveil@gmail.com
cholsilereveil@gmail.com

AVATION

N° 5445 du vendredi 11 octobre 2024

le jour

2^e journée de l'Assemblée pour le développement économique de l'Afrique Alassane Ouattara appelle au renforcement de la coopération

Il s'est tenue, hier jeudi 10 octobre 2024, à Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, la deuxième journée de l'Assemblée pour le développement économique de l'Afrique, un événement clé dans les préparatifs de la 21^e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (Ida-21), prévue pour décembre 2024 à Abidjan. Le président Alassane Ouattara et son homologue mauritanien, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, président en exercice de l'Union

africaine (Ua), ont plaidé en faveur de financements concrets et ambitieux pour répondre aux besoins critiques des pays africains, notamment dans les domaines de la formation et de l'emploi des jeunes. Le président de la République, Alassane Ouattara a insisté sur le rôle clé du secteur privé et des organisations de la société civile dans la mobilisation de ressources conséquentes pour accompagner l'Afrique face aux défis qui sont les siens, notamment en matière de réduction de



Le chef de l'État a appelé à réunir des ressources pour accompagner l'Afrique face aux défis qui sont les siens.

de parvenir à l'accord d'Abidjan, soutenu par de grandes entreprises mondiales. Cet accord vise à réaffirmer les priorités d'investissement et les engagements pour améliorer la capacité d'absorption et assurer une utilisation transparente et efficiente des ressources qui seront mises à disposition. Plusieurs chefs de gouvernement et des partenaires multilatéraux, des investisseurs, ont pris part à cette 2^e et dernière journée. L'Assemblée pour le développement économique de l'Afrique qui s'est tenue du 9 au 10 octobre 2024 avait pour but de soutenir la campagne IDA-21. Cette reconstitution des ressources de l'Ida permettra de mobiliser au moins 71 94 milliards de dollars Fcfa, soit 120 milliards de dollars US pour soutenir le développement des pays les plus pauvres, dont une grande partie sont en Afrique.

Yapi Coulibaly

Audits énergétiques obligatoires La Côte d'Ivoire s'engage à valoriser ses ressources en énergie

La direction générale de l'énergie du ministère des Mines, du pétrole et de l'énergie a procédé au lancement officiel du système d'audits énergétiques obligatoires, hier à la 7^e tranche à Angré. En effet, pour lutter contre le gaspillage de l'électricité, la Côte d'Ivoire a sommé plusieurs entreprises de réaliser leurs audits énergétiques. Et cette opération a été lancée par le directeur de cabinet adjoint, Soro Souleymane, représentant le ministre des mines, du pétrole et de l'énergie Mamadou Sangatou-Coulibaly devant plusieurs invités et des partenaires au développement. Au nom, du ministre, Soro Souleymane a exhorté les entreprises assujetties à l'audit énergétique obligatoire et périodique, à prendre les dispositions nécessaires pour réaliser leurs audits énergétiques dans les délais prescrits. « Aux auditeurs agréés, je voudrais rappeler que le ministre Mamadou Sangatou attache du prix au succès de cette opération. A cet effet, votre expertise et votre professionnalisme constituent des paramètres déterminants. A Codiform et au Comité particulier de certification des compétences (Cpec), je recommande de poursuivre avec une cadence plus soutenue, la certification

des experts et techniciens, afin de fournir aux entreprises candidates à l'agrément d'auditeur énergétique des ressources humaines qualifiées », a-t-il recommandé. L'Union européenne et la coopération allemande appuient financièrement ce projet. Ehouman Kalfia, directeur général de l'énergie a déclaré que la Côte d'Ivoire a enregistré d'importants résultats dans son ambition de devenir le hub énergétique de la sous-région ouest africaine en fournissant aux populations une énergie abondante, fiable, abordable et respectueuse de l'environnement. La Coopération allemande, à travers son projet PROPERE II, poursuivra son travail avec des partenaires clés comme Codiform et Pacer, afin de soutenir la formation et la certification des futurs auditeurs ivoiriens. Elle reste un partenaire fiable de la Côte d'Ivoire dans la promotion du marché des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. La Coopération allemande félicite cette avancée et s'engage à accompagner de manière continue le gouvernement ivoirien dans la mise en œuvre de cette réglementation ambitieuse.

F N

la pauvreté et des inégalités. Le chef de l'État a, en outre, exhorté la Banque Mondiale et les investisseurs à s'engager davantage dans la formation et l'emploi des jeunes dans les pays africains, afin de leur offrir plus de perspectives. Il a rappelé que les précédentes reconstitutions de ressources ont permis aux

pays à faible revenu de faire face, notamment, à la crise du Covid-19 et de financer les actions de développement et de lutte contre la pauvreté. Et d'expliquer que la 21^e reconstitution de l'Ida intervient dans un environnement international difficile. Pour Alassane Ouattara, la rencontre d'Abidjan permettra

COMMUNIQUÉ DE LA CEI

FORMATION DES JEUNES DES PARTIS POLITIQUES

La Commission Électorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance des partis ou groupements politiques, que dans le cadre de la formation et de la sensibilisation des parties prenantes au processus électoral, elle organise un atelier de formation des responsables des structures de leur jeunesse respective, le Mercredi 16 octobre 2024, à 09H00, à Roberts Hôtel, sis Abidjan-Cocody-deux-plateaux Agblens.

Cet atelier de formation vise à Informer les responsables des organisations politiques en charge des jeunes des enjeux de la révision de la liste électorale et de leur en expliquer les modalités

Au regard de l'importance de cette formation, chaque entité est priée de se faire représenter par deux personnes:

NB :

- Le présent communiqué tient lieu d'invitation.
- Pour toute information complémentaire, prière de joindre le Secrétariat Permanent de la CEI au 27 22 40 09 90.

Fait à Abidjan, le 10 Octobre 2024

**P/Le Président et RO
Le Secrétaire Permanent**
KOUAME Adjoumani Pierre

CEI, en toute transparence

Siège Social : 10, Avenue de la République, Abidjan 09
Bureau : 10, Avenue de la République, Abidjan 09
Téléphone : +226 27 22 40 09 90 - Fax : +226 27 22 40 09 90 - Site Internet : www.cei.ci

l'avenir

N°580 du vendredi 11.10.2024

ÉCONOMIE

quotidienvivien@gmail.com - www.lavenir.ci

6 |

Reconstitution des fonds de l'IDA Ouattara prend la tête du plaidoyer pour une mobilisation inédite des ressources

Le président Alassane Ouattara a porté jeudi 10 octobre 2024, la voix de l'Afrique auprès des partenaires techniques et financiers réunis à Abidjan.

Venance Kokora

A l'initiative de l'association internationale de développement (IDA), Abidjan accueille des représentants de la finance internationale, des décideurs politiques, des acteurs des secteurs privé et public et des membres de la société civile. Le projet soutenu par le groupe de la Banque mondiale, est le plus gros financement des projets et programmes de développement en Afrique. À cet effet, le président Alassane Ouattara, qui a pris part à cette rencontre de haut niveau de la finance mondiale, a plaidé pour la reconstitution de l'IDA 20.

Le chef de l'État est revenu sur la nécessité de reconstruire les ressources ayant périclité à des fins à faibles revenus, de faire face à des crises dont la COVID-19 et servi au financement des actions de développement et de lutte contre la pauvreté.

Poursuivant, il a averti que des crises latentes menacent toujours les économies



Le président Alassane Ouattara a pris part à l'Assemblée de l'IDA à Abidjan. (Ph : DR)

africaines et pourraient impacter leurs accès aux financements, surtout les pays les plus pauvres. Il a également fait un clin d'œil au Kenya où des chefs d'État et de gouvernement africains ont donné leur accord de bâtir une alliance conti-

mentale pour la reconstitution de l'IDA. « Au moment où nous préparons la 21^e reconstitution de l'IDA, l'environnement international est marqué par de nombreuses crises avec des effets négatifs sur nos économies. Ces choix endo-

gènes combinés aux réformes liées à l'endettement, fragilisent les économies africaines et rendent difficile leur accès aux financements, surtout pour les pays les plus pauvres », a-t-il révélé.

Le président Alassane Ouattara a bénéficié du soutien de certains de ses pairs qui ont effectué le déplacement à Abidjan. Il a une fois de plus réitéré cette invitation à agir dans le sens d'une cause commune.

Nécessité de l'appel d'Abidjan

L'accord d'Abidjan a donc permis aux parties prenantes des décisions du Kenya de se déterminer grâce au soutien des vingt plus grandes entreprises mondiales disposées à les accompagner. La veille, la ministre de l'économie, du plan et du développement, Niaké Kaba, représentant le chef de l'État à l'ouverture des travaux, a relevé l'importance de la mobilisation d'Abidjan qui vise à donner un coup d'accélérateur à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) sur le continent africain.

Énergie/Surconsommation d'électricité Le Gouvernement met sur pied un dispositif national d'audit

Un pan de la politique du gouvernement en matière énergétique prend effet avec la mise en place d'un dispositif d'audits. La cérémonie a eu lieu dans un espace de la place à Abidjan - Cocody, jeudi 10 octobre 2024. En constituant avec l'une des promesses du président de la République, Alassane Ouattara, visant à assurer aux populations, une énergie abondante, de bonne qualité, mais surtout respectueuse de l'environnement, le ministre des Mines, du pétrole et de l'énergie vient d'adopter une équipe d'experts. Grâce à ces audits, elle a la charge de promouvoir la politique de maîtrise de l'énergie pour assurer sa sécurité énergétique.

Souleymane Soro, directeur de cabinet adjoint du ministère des Mines, du pétrole et de l'énergie, qui représentait le ministre Mamadou Sangafoua-Codjibaly, a relevé que ses collaborateurs ont pour mission de soutenir l'État à faire face à la problématique de la surconsommation de nos ressources en énergie primaire, indispensables à la production d'électricité, avec le risque d'une insécurité énergétique aux effets dévastateurs. Surtout que « notre pays s'est engagé résolument dans une transition énergétique visant à réduire drastiquement ses émissions de CO₂ ». Un passage qui repose « essentiellement » sur deux fondements, à savoir, le développement des

énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique.

L'audit énergétique obligatoire pour les gros consommateurs d'énergie a été institué à travers un arrêté interministériel pris en 2020 et modifié par un arrêté interministériel en date du 23 avril 2024. À cet effet, Souleymane Soro a exhorté les entreprises assujetties à l'audit énergétique obligatoire et périodique, à prendre les dispositions nécessaires pour stabiliser leurs audits énergétiques dans les délais impartis.

Quant aux auditeurs énergétiques agréés, il leur a rappelé que le ministre en charge de l'énergie attache du prix au succès du dispositif. D'ores, ils doivent, dans l'exercice de leur fonction, faire valoir leur expertise et professionnalisme sur le terrain. Nous nous avons salué les partenaires techniques que sont l'Union Européenne et la Coopération Allemande qui accompagnent la Côte d'Ivoire dans la réalisation de cet important projet.

De son côté, Ehouman Kalifa, Directeur général de l'énergie, s'est montré rassurant quant à la mise sur pied du dispositif national d'audit énergétique. Toutefois, il a plaidé en faveur d'un accompagnement du projet, afin de lui permettre d'atteindre pleinement ses objectifs.

« C'est pourquoi, nous avons invité plusieurs PTF et banques. Nous avons égale-



Souleymane Soro a rassuré quant aux fondements d'un avenir énergétique responsable et durable. (Ph : DR)

ment fait appel pour une présentation, au SUNREF, qui est un mécanisme mis en place par l'AFD depuis maintenant quelques années pour financer les projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. (...) J'ai fait que l'écosystème mis en place dans le cadre de ce dispositif national d'audit énergétique nous permettra d'atteindre notre objectif qui est d'identifier et de valoriser le potentiel d'économie d'énergie de notre pays », a-t-il indiqué.

De leur côté, l'Union européenne (UE) et la Coopération Allemande qui ont soutenu le projet, se réjouissent de soutenir l'innovation et de garantir un avenir meilleur pour nos générations futures.

« La Coopération allemande, à travers son projet ProFERE II, poursuivra son travail avec des partenaires clés comme CODI-

NORM et FLACER, afin de soutenir la formation et la certification des futurs auditeurs ivoiriens. Elle reste un partenaire fiable de la Côte d'Ivoire dans la promotion du mixte des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », a indiqué Maya Schmaljohann, cheffe de la coopération, représentant l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Côte d'Ivoire.

Jetant un regard sur le travail abattu par le gouvernement, elle a félicité cette avancée et s'engage à accompagner de manière continue, le gouvernement, dans la mise en œuvre de cette réglementation ambitieuse.

« Ensemble, engageons-nous à valoriser nos ressources et à construire une Côte d'Ivoire plus économe et plus spécialisée en énergie », a soutenu Maya Schmaljohann.

VK

Rassemblement Gaspillage de l'électricité **ECONOMIE & SOCIÉTÉ** Des entreprises sommées de réaliser leurs audits



La Côte d'Ivoire est engagée résolument dans une transition énergétique visant à réduire drastiquement ses émissions de CO2. Cette transition repose essentiellement sur deux piliers : le développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique.

En 2019, le gouvernement a adopté une Politique sectorielle de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité éner-

gétique (PSDEREE) dont l'un des objectifs spécifiques est l'optimisation de la consommation de l'énergie et la réduction des factures d'électricité pour les usagers. Dans ce cadre, l'étiquetage énergétique des lampes électriques, des climatiseurs et des réfrigérateurs est en vigueur depuis le 15 juillet 2024. L'audit énergétique obligatoire pour les gros consommateurs d'énergie a été institué à travers un arrêté interministériel pris en 2020, et modifié par un arrêté interministériel en date du 23 avril 2024. Le lancement



officiel du dispositif national d'audit énergétique obligatoire et périodique a eu lieu, hier jeudi 10 octobre 2024, à Abidjan, en présence de Souleymane Soro, directeur de cabinet adjoint du ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, qui représentait le ministre. Au nom de Mamadou Sangatoua Coulibaly, il a exhorté les entreprises assujetties à l'audit énergétique obligatoire et périodique, à prendre les dispositions nécessaires pour réaliser

leurs audits énergétiques dans les délais impartis. "Aux auditeurs énergétiques agréés, je voudrais rappeler que monsieur le ministre en charge de l'Énergie attache du prix au succès du dispositif. À cet effet, votre expertise et votre professionnalisme constituent des paramètres déterminants. À CODINORM et au Comité particulier de certification des compétences (CPOC), je recommande de poursuivre, avec une ca-

dence plus soutenue, la certification des experts et techniciens, afin de fournir aux entreprises candidates à l'agrément d'auditeur énergétique, des ressources humaines qualifiées", a-t-il ajouté. Le directeur de cabinet adjoint a renouvelé ses remerciements à ses partenaires techniques et financiers pour les appuis multiformes qu'ils apportent à la Côte d'Ivoire, singulièrement dans les domaines de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables.

lique et à pour l'organisation de cette cérémonie de lancement", a conclu Souleymane Soro. Le lancement du dispositif national d'audit énergétique obligatoire et périodique marque l'aboutissement d'un travail auquel, la direction générale de l'Énergie (DGE), avec l'appui de ses partenaires, s'est consacrée avec ardeur depuis quelques années, au point de faire de la Côte d'Ivoire, une référence en la matière dans l'espace CE-DEAO.

Ehouman Kairifa, directeur général



COMMUNIQUÉ DE LA CEI



FORMATION DES JEUNES DES PARTIS POLITIQUES

La Commission Électorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance des partis ou groupements politiques, que dans le cadre de la formation et de la sensibilisation des parties prenantes au processus électoral, elle organise un atelier de formation des responsables des structures de leur jeunesse respective, le Mercredi 16 octobre 2024, à 09H00, à Roberts Hôtel, sis Abidjan-Cocody-deux-plateaux Aghiens.

Cet atelier de formation vise à informer les responsables des organisations politiques en charge des jeunes des enjeux de la révision de la liste électorale et de leur en expliquer les modalités.

Au regard de l'importance de cette formation, chaque entité est priée de se faire représenter par deux personnes.

NB :

- Le présent communiqué tient lieu d'invitation.
- Pour toute information complémentaire, prière de joindre le Secrétariat permanent de la CEI au 27 22 40 09 90.

Fait à Abidjan, le 10 Octobre 2024

**P/Le Président et RO
Le Secrétaire Permanent
KOUAME Adjoumani Pierre**

CEI, en toute transparence

Commission Électorale Indépendante - CEI
Siège Social : Route du Port, Abidjan-Cocody Plateaux
Boîte Postale : 12200
Téléphone : +225 22 22 40 09 90 - Fax : +225 22 22 40 09 90 - Site Internet : www.cei.ci

Informez pour construire. Quotidien d'informations générales N°1536 du vendredi 11 au dimanche 13 octobre 2024 / 7^{ème} année

"Je me réjouis, à l'avance, de votre soutien continu pour la réalisation des audits énergétiques d'une part, et le financement des investissements nécessaires à la mise en œuvre des recommandations qui en découleront, d'autre part. Je tiens à remercier le projet PRO-FERE II de la GI2 pour son appui précieux à l'opérationnalisation du dispositif national d'audit éner-

gétique, a déclaré que "la Côte d'Ivoire a enregistré d'importants résultats dans son ambition de devenir le hub énergétique de notre sous-région, en fournissant à nos populations, une énergie abondante, fiable, abordable et respectueuse de l'environnement".

MAHI SANOGO
Source : Keaci. Com

C'est vrai ça ? Juste pour rigoler...



Motsepe : Excellence, pourquoi vous ne répondez jamais à ceux qui vous attaquent, alors que vous leur faites du bien ?
Ouattara : Mon cher Motsepe, que ceux qui veulent bavarder, bavardent, moi, je travaille.

ATELIER SUR L'ETIQUETAGE ENERGETIQUE



**ATELIER DE RENFORCEMENT ET DES CAPACITÉS
AUX NOUVELLES PROCÉDURES
ADMINISTRATIVES D'IMPORTATION DES
APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS (LAMPES
ÉLECTRIQUES, CLIMATISEURS, RÉFRIGÉRATEURS
ET CONGÉLATEURS) SOUMIS À ÉTIQUETAGE
ÉNERGÉTIQUE**

Jeudi 11 juillet 2024

Rédigé par :	Relu par :	Approuvé par :
Mme EFFI née Kassi Patricia  Ingénieur	BOURE Wepie K.  Sous-Directeur	GNIGBOGNIMA Siriki  

Juillet 2024

Table des matières

INTRODUCTION	3
1. CONDUITE DES TRAVAUX ET PARTICIPANTS	4
2. CEREMONIE D'OUVERTURE	4
3. LES COMMUNICATIONS DE L'ATELIER	4
3.1 Présentation de L'arrêté n°140/MPEER/MBPF/MCI du 27 novembre 2020 portant modalité d'étiquetage énergétique des lampes électriques, climatiseurs, réfrigérateurs et réfrigérateurs congélateurs neufs	5
3.2 La présentation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)	5
3.3 La présentation de la Direction Générale du Commerce Intérieur	6
4. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER	7
5. CLÔTURE DE L'ATELIER	8
ANNEXES	10
LISTE DE PRESENCE	11
QUELQUES IMAGES	18
Revue de Presse	19

INTRODUCTION

Le jeudi 11 juillet 2024, s'est tenu à l'hôtel Novotel au Plateau, l'atelier de renforcement des capacités aux nouvelles procédures administratives d'importation des appareils électroménagers (lampes électriques, climatiseurs, réfrigérateurs et congélateurs) soumis à l'étiquetage énergétique obligatoire dont la mise en œuvre effective est prévue pour le 15 juillet 2024.

L'objectif général de l'atelier était de présenter « d'informer et former les importateurs sur la procédure administrative d'importation des appareils électroménagers (lampes électriques, climatiseurs, réfrigérateurs) soumis à étiquetage énergétique ».

Il visait spécifiquement à informer et former les importateurs sur :

- La procédure de demande et d'obtention de l'Autorisation Préalable d'Importation (API) des lampes électriques, des climatiseurs, des réfrigérateurs, et des congélateurs à partir du 15 juillet 2024 ;
- Le contrôle au débarquement des appareils soumis à étiquetage énergétique ;
- Le mécanisme de contrôle et de surveillance du marché national des appareils soumis à étiquetage énergétique ;
- La liste et les caractéristiques des appareils visés par l'arrêté n°140/MPEER/MBPE/MCI du 27 novembre 2020 sur l'étiquetage énergétique ;
- La liste des normes de tests d'efficacité énergétique des appareils visés ;
- La lecture et la bonne compréhension des informations contenues sur l'étiquette énergétique.

Il a enregistré la participation des représentants des importateurs et les distributeurs-revendeurs et des représentants des Ministères signataires.

La liste des participants est annexée au présent rapport.

1. CONDUITE DES TRAVAUX ET PARTICIPANTS

L'atelier a été meublé de présentations suivi de discussions entre les participants. Une table de séance constituée d'un modérateur et de deux rapporteurs ont dirigé les travaux. Ce sont :

Modérateur: Mlle Laurence N'GUESSAN (LOLA Wise) ;

Premier Rapporteur: Mme EFFI Patricia (DGE) ;

Deuxième Rapporteur: Mme MOBIO Grace Désirée (DGE).

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution de Monsieur EHOUMAN KALIFA, Directeur Général de l'Energie. Il a d'entrée de jeu souhaité la bienvenue aux représentants des Ministères conviés, aux importateurs et aux distributeurs- revendeurs. Il a, par la suite rappelé les enjeux climatiques de notre époque et le contexte ayant soutenu à la prise de cette disposition réglementaire sur l'étiquetage énergétique qui s'appuie sur la directive n°04/2020/CM/UEMOA portant étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers neufs précités dans l'espace UEMOA. Il a ensuite, mis en exergue les objectifs visés par l'étiquetage énergétique à savoir :

- Avoir sur le territoire national et l'espace UEMOA un système unique et uniformisé d'étiquettes énergétiques des appareils ;
- Informer sur la consommation annuelle d'énergie de l'équipement électroménager à acheter ;
- Orienter les populations dans le choix des équipements à travers les étiquettes énergétiques ;
- Mettre en exergue les produits efficaces et ceux non efficaces sur le marché ivoirien ;

Il a terminé son discours par des remerciements à l'endroit de ces collaborateurs, du Guichet Unique du Commerce Extérieur et à la GIZ dont l'appui financier a permis l'organisation de l'atelier du jour.

3. LES COMMUNICATIONS DE L'ATELIER

L'atelier a enregistré trois (03) communications.

3.1 Présentation de L'arrêté n°140/MPEER/MBPF/MCI du 27 novembre 2020 portant modalité d'étiquetage énergétique des lampes électriques, climatiseurs, réfrigérateurs et réfrigérateurs congélateurs neufs

Cette présentation a été faite par Monsieur GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maîtrise de l'Energie. Il est revenu dans son exposé sur le cadre réglementaire du dispositif d'étiquetage énergétique à lancer, les bénéfices de l'étiquetage énergétique pour chacune des parties prenantes à savoir les consommateurs, les distributeurs et l'administration. Il a par la suite présenté les équipements concernés par cette disposition. Il s'agit des :

- **Equipements de froid domestique neufs** : les réfrigérateurs, les combinés réfrigérateur-congélateur et les congélateurs ;
- **Climatiseurs neufs** : tous les climatiseurs de puissance frigorifique inférieure ou égale à **41 000 Btu/h** quel que soit le type ;
- **Lampes électriques neuves à usage domestique** : lampes fluocompactes, halogènes, à diode électroluminescente (DEL), tubes fluorescents linéaires (LFL).

Il a poursuivi sa présentation avec les modèles d'étiquettes à apposer sur chacun des équipements cibles. Il est aussi revenu sur les obligations des distributeurs et revendeurs, et les sanctions encourues par ceux qui ne respecteraient pas les dispositions de l'arrêté cité plus haut.

Il a terminé sa prise de parole par un rappel de la date d'entrée en vigueur de la mesure fixée au lundi 15 juillet 2024.

3.2 La présentation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)

La présentation de la plateforme de classification énergétique des équipements soumis à étiquetage a été faite en deux (02) volets. En premier, Mademoiselle AZANE Josée Inès a permis à l'auditoire de découvrir les missions assignées au Guichet Unique du Commerce Extérieur en abrégé GUCE. Pour rappel le GUCE est une société à participation financière publique majoritaire créée par décret le 22 Mars 2023. Il est chargé entre autres de :

- Développer des logiciels et outils informatiques pour des solutions liées à la modernisation du commerce extérieur ;

- Mettre en place un guichet unique intégral national qui interconnecte autour d'une plateforme unique, les acteurs intervenant dans les formalités douanières portuaires, aéroportuaires, logistiques et tout autre acteur lié au commerce extérieur ;
- Traiter les flux d'informations d'entrée et de sortie de marchandises

ainsi, le GUCE permet à travers sa plateforme (www.guce-gouv.ci) d'apporter à tout individu ou personne morale désirant faire du commerce ou depuis la Côte d'Ivoire, de fournir et obtenir la documentation nécessaire en un seul point. Il apporte également l'assistance et le soutien adéquat afin de mener à bien les opérations commerciales en ligne. Il accompagne par ailleurs les autres administrations dans la dématérialisation de certaines activités.

Dans, le cadre de ces missions, le GUCE a, selon Madame Inès, développé plusieurs modules à savoir : la e-assurance, le e-certificat de conformité, ... et la e-Licence dans laquelle est logée le certificat pour matériels soumis à étiquetage énergétique (**la licence 3129**).

La présentation du processus aboutissant à la délivrance de l'Autorisation Préalable d'importation (licence 3129) a été faite par Mlle DOUMBIA. Elle a présenté le principe de fonctionnement de ce module (3129) et les opérations à effectuer par les opérateurs pour obtenir une API à travers un test.

3.3 La présentation de la Direction Générale du Commerce Intérieur

Monsieur Koné Vazoumana, Sous-Directeur de la répression des fraudes du Ministère du Commerce et de l'Industrie, a été chargé de présenter le mécanisme de contrôle à mettre en place dans le cadre de la surveillance du marché national en lien avec l'étiquetage énergétique. Sa présentation s'est articulée autour de quatre points à savoir :

- La base légale et réglementaire du contrôle des appareils électroménagers en Côte d'Ivoire ;
- L'importance des contrôles ;
- La typologie des contrôles et ;
- Les sanctions appliquées aux contrevenants.

Au titre du cadre réglementaire, M KONE a rappelé toute la batterie de lois et décrets régissant la lutte contre la contrefaçon, le piratage et la répression des fraudes et des falsifications en matière de vente des biens ou des services. Dans le cadre de l'étiquetage énergétique, s'ajoute au cadre réglementaire, la directive n° 04/2020/CM//UEMOA ainsi que l'arrêté et l'avis sur étiquetage énergétique.

Pour l'importance des contrôles, il a tout simplement passé en revue les objectifs de tous les contrôles réalisés à savoir :

- Assurer la protection du consommateur ;
- Garantir la bonne qualité des produits ;
- Assurer une saine émulation entre les opérateurs économiques par le respect des procédures d'entrée desdits produits sur le territoire ivoirien ;
- Promouvoir la certification et la mise en avant des départements ministériels concernés par la question.

Il a poursuivi son exposé par les typologies de contrôle. Au nombre de deux (02), on distingue, les contrôles a priori, qui dans le cadre de l'étiquetage énergétique se feront à travers les rapports de tests d'efficacité énergétique et les contrôles à posteriori qui se feront auprès des revendeurs et/ou distributeurs. Ces contrôles seront réalisés par les agents assermentés.

Au titre des sanctions, M KONE a fait savoir que tout importateur ou distributeur-revendeur qui s'adonne à des pratiques illégales ou en contradictions aux prescriptions relatives à l'étiquetage énergétique s'expose aux sanctions prévues à cet effet.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

Faisant suite aux différentes présentations et aux échanges qui s'en sont suivis les recommandations suivantes ont été formulées :

- Mener une campagne de sensibilisation à l'attention des différentes parties prenantes sur l'étiquetage énergétique ;
- Prévoir d'autres séances pour expliquer le mécanisme d'étiquetage énergétique ;
- Trouver un moyen d'étiquetage des appareils déjà en stock ;

- Prévoir un mécanisme pour la classification et l'étiquetage énergétique des appareils neufs déjà sur le marché national ;
- Mettre en place un mécanisme de destruction écologique des appareils visés par l'étiquetage énergétique en fin de vie.

5. CLÔTURE DE L'ATELIER

La Clôture de l'atelier a été marquée par l'allocution de M GNIGBOGNIMA Siriki, Directeur de la Maîtrise d'Énergie. Il a, dans son mot de clôture, remercié au nom du Directeur Général de l'Énergie, la GIZ et la Coopération Allemande pour leur appui au Ministère et plus particulièrement à l'organisation de cet atelier. Il a par la suite, félicité l'ensemble des participants pour leurs contributions constructives qui vont dans le sens de l'opérationnalisation de l'étiquetage énergétique en Côte d'Ivoire. C'est sur ces mots que Monsieur GNIGBOGNIMA Siriki a mis fin à l'atelier du jour.

Conclusion

L'atelier de renforcement des capacités aux nouvelles procédures administratives d'importation des appareils électroménagers (lampes électriques, climatiseurs, réfrigérateurs) soumis à étiquetage énergétique a permis de réunir la plupart des acteurs intervenant dans le domaine d'importation des appareils électroménagers sur le marché national. Les résultats ci-dessous spécifiquement visés, ont été atteints :

- Les dispositions de l'arrêté sont comprises par les parties prenantes ;
- Les rôles et responsabilités de chaque partie prenante sont bien comprises ;

Les dispositions pour une application efficace et harmonieuse de l'arrêté sont identifiées et adoptées

ANNEXES

Revue de Presse

ÉCONOMIE & SOCIÉTÉ

31 // DU VENDREDI 12 JUILLET 2024

PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE La Côte d'Ivoire interdit l'importation d'appareils électroménagers énergivores

La stratégie pour garantir le respect de la mesure et les 3 produits ciblés

Byssé LATH

Dès le 15 juillet 2024, c'est l'importation des lampes électriques, des réfrigérateurs, des congélateurs et combinés congélateurs-réfrigérateurs neufs est soumise à une Autorisation préalable d'importation (API) délivrée par la Direction générale de l'énergie (Dge), à travers la Guinée unique du commerce extérieur (Guice) sur présentation de rapport de test d'efficacité énergétique. A fait savoir Ehouman Koffi, Directeur général de l'énergie, à l'ouverture de l'atelier de renforcement des capacités aux nouvelles procédures administratives d'importation des appareils électroménagers (lampes électriques, réfrigérateurs, réfrigérateurs) tenu à l'Étiquette énergétique, le jeudi 11 juillet 2024, à Abidjan-Picoteau.



Les échanges ont permis aux acteurs concernés par cette nouvelle mesure de trouver réponses à toutes leurs préoccupations. (Ph. ON)

de l'efficacité énergétique (Isd-ener) qui trace les efforts pour parvenir à une consommation optimale d'électricité d'ici à 2030, à travers des mesures telles que l'usage exclusif d'appareils électroménagers efficaces, notamment, les climatiseurs, réfrigérateurs et lampes électriques sur la territoire national. Selon évidemment, la fixation d'un objectif découlait malheureusement

du constat que les appareils vendus dans l'espace Uemoa et en Côte d'Ivoire en particulier, sont énergivores et bien souvent de mauvaise qualité. Et les lampes électriques en sont une illustration parfaite, a relevé Ehouman Koffi. Il convient de souligner que l'obligation d'étiquetage des lampes, climatiseurs et réfrigérateurs, découle de la directive

n°2004/2002/CE/UEMOA portant étiquetage énergétique des lampes électriques et des appareils électroménagers neufs dans les États membres de l'Uemoa. Ainsi pour sa transposition, l'Etat de Côte d'Ivoire a adopté l'arrêté interministériel n°140/MPER/MDPE/MCI du 27 novembre 2020 portant Modalités d'Étiquetage Énergétique des lampes électriques, des réfrigérateurs, des congélateurs et combinés congélateurs-réfrigérateurs neufs. Le Dge a fait savoir que pour l'opérationnalisation de l'étiquetage énergétique, lui et la Dgci sur général du commerce extérieur ont signé le 26 mars 2024 l'avis n°0435/MPER/MCI/DGE, qui fixe la date de l'entrée en vigueur des nouvelles mesures d'importation des appareils concernés, ou 1^{er} juillet 2024, avant qu'une révision n'intervienne pour la repasser au lundi

15 juillet prochain. Bien entendu, il s'agit d'une période transitoire, pour permettre aux acteurs concernés d'évacuer leurs stocks et les commandes déjà passées auprès des fournisseurs. Autrement dit, la mesure s'appliquera aux appareils dont les commandes seront lancées à partir du 15 juillet. De fait, l'atelier de ce jeudi, animé par la Dge, la Guice, la Direction générale du Commerce extérieur, ainsi que les Douanes, a pour objectif de renforcer les capacités des différents acteurs, des importateurs, des distributeurs et autres acteurs sur les nouvelles procédures administratives d'importation des appareils électroménagers. Comme avantage pour le consommateur, l'étiquetage permettra, au-delà du coût d'achat, de l'information sur la performance énergétique de l'équipement électroménager qu'il s'apprête à acquérir. Pour les distributeurs, l'étiquetage énergétique permettra de faire la différence entre ceux qui vendent des produits vraiment efficaces et ceux qui proposent des produits ayant de mauvaises performances. Une fois l'opération terminée, la Côte d'Ivoire sera le premier pays de l'Uemoa à rendre effectif l'étiquetage énergétique.

SOMMET INTERNATIONAL DES BÉNÉVOLES AFRICAINS

Des awards annoncés pour célébrer l'engagement des bénévoles

Landry BEUGUE

Le Sommet international des bénévoles africains (Siba) se tiendra du 12 au 14 septembre 2024 à l'université Félix Houphouët Boigny de Cocody d'Abidjan, avec pour thème : « Construire l'avenir ensemble : engager, innover, agir ». L'information a été donnée à une conférence de presse, le samedi 29 juin 2024 à Abidjan-Cocody, par M^{re} Annouk, la commissaire générale du Siba. Il a indiqué que pour cette édition l'innovation majeure, c'est les awards des bénévoles. « Nous voulons célébrer et récompenser l'engagement exceptionnel des bénévoles à travers le continent africain. Ces prix constitueront une reconnaissance tangible de l'impact profond que ces jeunes bénévoles dévoués ont sur leurs communautés et sur l'ensemble du conti-

nent », a-t-il précisé. Selon M^{re} Hlé, la Siba est un événement qui joue un rôle important dans la mobilisation des jeunes bénévoles en Afrique. « Les éditions précédentes ont été un succès et ont permis de réaliser des avancées concrètes dans plusieurs domaines. C'est dans cette dynamique que la Siba 2024 promet d'être une édition encore plus ambitieuse et marquante », a-t-il la commissaire générale non sans ajouter que l'objectif est de sensibiliser les jeunes à l'importance de la citoyenneté responsable, du civisme et du respect des valeurs morales. « La Siba est donc émergé dans ce contexte propice, où la jeunesse africaine, bien qu'ayant un potentiel immense, nécessite un soutien, des opportunités et une plateforme pour s'exprimer, se développer et contribuer au développement durable et inclusif du continent à long terme ».



M^{re} Hlé (au c.) a précisé qu'à travers la Siba, il veut former une nouvelle génération de leaders citoyens engagés. (Ph. ON)

Interfirstnews@gmail.com

CÔTE D'IVOIRE

Des journalistes formés sur la santé de la reproduction et l'avortement

Marcelle AXA

Dans le cadre du projet Pamoja, des journalistes ont été formés sur la santé de la reproduction et l'avortement, les 10 et 11 juillet 2024 à Abidjan-Picoteau. L'objectif de cette formation est d'améliorer le traitement de l'information en lien avec la santé de la reproduction et l'avortement en Côte d'Ivoire. Il s'agit de ne pas déléguer l'information à la presse mais de la faire autour des sujets sensibles. La contribution des journalistes à l'information en lien avec la santé de la reproduction et l'avortement en Côte d'Ivoire, il s'agit de ne pas déléguer l'information à la presse mais de la faire autour des sujets sensibles. La contribution des journalistes à l'information en lien avec la santé de la reproduction et l'avortement en Côte d'Ivoire, il s'agit de ne pas déléguer l'information à la presse mais de la faire autour des sujets sensibles.



Une vue des journalistes et formateurs mobilisés à cet atelier. (Ph. ON)

être des femmes qui y ont recouru, a soutenu la consultante. L'enjeu est de taille, ont fait savoir les formateurs. Ils ont rapporté que l'Ona définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Pour faire de la santé pour tous une réalité et avoir des réalisations positives des droits humains, tous les individus devraient avoir accès à des soins de santé de qualité, y compris des services complets de soins d'avortement, qui comprennent l'information, la prise en charge de l'avortement et les soins post-avortement. En effet, le manque d'accès à des soins d'avortement sécurisés, abordables, respectueux de la personne et l'absence de lois votées constituent un risque pour le bien-être physique, mental et social des femmes et des filles. Lorsque les femmes dont les grossesses ne sont pas désirées font face à des obstacles pour obtenir un avortement de qualité, elles ont souvent recours à un avortement à risque, ont-ils fait ressortir. Or l'avortement clandestin et l'avortement à risque tuent des dizaines de milliers de femmes à travers le monde, selon les experts des droits de l'Onu. L'Ona estime entre 39 000 et 47 000 les femmes qui décèdent chaque année des suites d'une interruption volontaire non médicalisée. Dans le monde, sur 910 millions de grossesses contraires par an, ce sont 336 millions qui vont à terme. L'année 2023 a enregistré le décès d'une femme toutes les 99 minutes des suites d'un avortement clandestin.

vie politique & économie soirinfo

AGNÉBY-TIASSA/ PROMOTION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PAIX

Adama Toungara installe une médiatrice déléguée

Cela favorisera la mise en œuvre de diverses actions de prévention des conflits »

Institution Le médiateur de la Région a une nouvelle "ambassade" dans la région de Agnèby-Tiassa. Dans le cadre de la 1^{re} opération de déconcentration créée en 2017, le médiateur de la République de Côte d'Ivoire, Adama Toungara, a procédé, le jeudi 11 juillet 2024, à Agboville, à l'installation de Koffi Ahou Marie-Chantal comme médiatrice déléguée de la région de l'Agnèby-Tiassa.

Adama Toungara, la recrudescence des conflits communautaires et cas récurrents d'atteintes à la cohésion sociale, liés, entre autres, à des questions électorales, le chef de file, exigent un renforcement du dispositif d'intervention d'apporter une réponse rapide appropriée. Notamment dans Agnèby-Tiassa qui est la région qui registre le plus de requêtes en matière de médiation. - La médiation d'installation de ce jour mettra donc une prise en charge efficace des préoccupations des populations des départements d'Agboville, de Sikensi, de Taabo et de Salé en matière administrative et de cohésion sociale. Elle favorisera la mise en œuvre de diverses actions de prévention des conflits, à



Adama Toungara (au milieu, au premier rang) à l'installation de la médiatrice déléguée de l'Agnèby-Tiassa. (Ph. oib)

travers des campagnes de sensibilisation à la paix, avec le concours des Comités de veille et de suivi de la situation de la cohésion sociale », a-t-il expliqué, selon son service de Communication.

Au-delà des compétences de la nouvelle promue, sa désignation, aux dires de M. Toungara, s'inscrit aussi dans la promotion du genre, puisqu'elle devient la 3^e femme à accéder à ce poste de médiateur délégué.

Tout en réitérant son engagement à

soutenir la nouvelle promue, le médiateur de la République a invité les autorités locales ainsi que les différents tranches de la population de l'Agnèby-Tiassa à l'accompagner dans la réussite de cette mission.

Je reste convaincu, au vu de ses compétences et de son dévouement, que madame Koffi Ahou Marie-Chantal relèvera les défis de sa nouvelle fonction et contribuera de manière significative au renforcement du vivre-ensemble et de la culture de paix dans l'Agnèby-Tiassa », a fait

valoir le médiateur de la République.

Précédemment assistante juridique et administrative de la Secrétaire générale adjointe (Sga) chargée de la médiation, et de la Sga chargée des relations extérieures à la Cour d'arbitrage et de médiation de Côte d'Ivoire, Koffi Ahou Marie-Chantal est médiatrice professionnelle diplômée et Conseil juridique agréé. Titulaire d'une Maîtrise en Droit des entreprises de l'Université de Bouaké et d'un Master 2 en Médiation professionnelle de l'Institut de formation en médiation et négociation (Ifmen) de Paris, elle est également titulaire de plusieurs Certificats en art d'écoute professionnelle, en accompagnement des personnes victimes de violences et en prévention d'abus.

C'est cette expérience et les compétences acquises qu'elle s'est engagée à mettre au profit de sa nouvelle mission dans l'Agnèby-Tiassa.

Alassane SANOU

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Lampes électriques, climatiseurs et réfrigérateurs concernés par une mesure

Les acteurs du secteur sensibilisés

Le ministère des Mines, de l'énergie et du pétrole, par le truchement de la Direction générale de l'énergie, a organisé, le jeudi 11 juillet 2024, à Abidjan-Plateau, un atelier de renforcement des capacités aux nouvelles procédures administratives d'importation des appareils électroménagers. Lors de la cérémonie inaugurale, le Directeur général (Dg) de l'énergie, Ehouman Kalifa, a fait savoir que cette activité visait à inculquer les bonnes pratiques aux acteurs du secteur et à informer les populations sur les attitudes à tenir pour réduire leur consommation d'électricité.



Les acteurs du secteur de l'électricité s'outillent pour permettre aux populations de réduire leur consommation. (Ph. oib)

Il a donc été question, d'emblée, de présenter les produits soumis à l'étiquetage énergétique aux importateurs. Ce sont les lampes électriques, les climatiseurs et les réfrigérateurs. Le collaborateur de Mamadou Sangaré-Kouassi, ministre des Mines, du pétrole et de l'énergie, a présenté le contexte dans lequel s'est tenu l'atelier. En 2019, le gouvernement a adopté la Politique sectorielle de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (Pdsee), qui trace les sillons pour parvenir, d'ici 2030, à une consommation optimale de l'électricité à travers des mesures telles que l'usage exclusif d'appareils électroménagers efficaces sur le territoire national, notamment les climatiseurs, réfrigérateurs et lampes électriques. (...) Dès lors, l'Etat a pour objectif, avec l'adoption de l'étiquetage énergétique, d'offrir aux populations la possibilité de s'approvisionner avec des appareils de qualité et peu énergivores, afin de réduire leurs factures d'électricité et améliorer ainsi leur pouvoir d'achat », a souligné M. Ehouman.

Le Dg de l'énergie n'a pas manqué d'informer les déclarants en douanes, les importateurs, les distributeurs et autres acteurs sur les nouvelles procédures administratives d'importation des appareils électroménagers soumis à l'étiquetage énergétique. Cet atelier servira de cadre pour mettre à votre disposition un guide comportant des informations sur les appareils concernés par l'étiquetage énergétique, la procédure administrative d'importation, les normes de test d'efficacité énergétique des appareils soumis à l'étiquetage, les modèles d'étiquettes. Pour le consommateur, l'information énergétique, au-delà du coût d'achat, de l'informer sur la performance énergétique de l'équipement électroménager qu'il s'apprête à acquérir. Pour les distributeurs, l'étiquetage énergétique permettra de faire la différence entre ceux qui vendent des produits vraiment efficaces et ceux qui proposent des produits ayant de mauvaises performances », a-t-il expliqué.

M. Ehouman a indiqué qu'en plus de la Direction générale de l'énergie, celles du Commerce extérieur et du guichet unique du commerce extérieur ont travaillé en bonne intelligence pour l'élaboration de la plateforme dédiée à l'étiquetage énergétique, avec pour objectif de faciliter la procédure et la durée d'importation des appareils à étiqueter.

Serge YAVO

RÈS LA PRÉSENTATION AU DRAPEAU DE 1 391 NOUVEAUX GENDARMES

es performances du colonel-major Alain Camara saluées

Le gendarme d'Abidjan reconnue pour son savoir-faire formation de qualité qu'elle enseigne aux sous-officiers et élèves officiers de gendarmerie en Côte d'Ivoire. Lors de la présentation de 1391 nouveaux gendarmes, 95 jeunes filles, au drapeau, le jeudi 10 juillet 2024, les performances de cette Ecole dirigée par le colonel-major Alain Kinaya Camara ont été saluées.

Les sources, la belle performance de cette école militaire est à mettre à l'actif du colonel-major Alain Camara, commandant en chef. Il est présenté comme un élève du commandant supérieur gendarmerie nationale, le général de corps d'armée Alexandre Touré. De fait, à la tête de l'école de gendarmerie d'Abidjan le 20 février 2023, le colonel-major Alain Kinaya Camara est le 16^e commandant de cette prestigieuse école qui a remporté, à trois reprises, le Prix national d'excellence militaire. L'École est aujourd'hui dotée, au général Apalo Touré et son état de confiance. Alain Camara, bibliothécaire multimédia et militaire de tir de dernière



Le colonel-major Alain Camara travaille aux côtés du général Apalo Touré pour le rayonnement de la gendarmerie nationale. (Ph. oib)

génération. Ce Centre de formation d'excellence s'est donné pour leitmotiv, la discipline et le travail.

Bon élève du général Apalo Touré, le colonel-major Camara, homme de terrain, dont les qualités de « travailleur infatigable » sont reconnues, même par les élèves, transmet aux élèves sous son commandement, le sens aigu de l'excellence.

Faut-il le souligner, la cérémonie de présentation des 1391 nouveaux gendarmes était présidée par le Directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre de la Défense, Téné Birahima Guattara, Jean Paul Malan. A cette occasion, le général Apalo Touré avait rappelé aux jeunes recrues, les valeurs que défend la gendarmerie nationale.

Hervé KPOBIO

LE PATRIOTE - N°7350 VENDREDI 12 JUILLET 2024

ACTU ECO 11

2ÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024 DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UEMOA

Adama Coulibaly salue le dynamisme de l'activité économique au sein de l'Union

Y. SANGARE

« Le taux d'inflation au sein de notre zone est ressorti à 2,8% au premier trimestre 2024, contre 2,3% un trimestre plus tôt. Cette situation est essentiellement imputable à la hausse du rythme de progression des prix des produits alimentaires consécutive à la faible performance de la production céréalière réalisée lors de la campagne agricole 2023/2024 dans l'Union ». Président du Conseil des ministres de l'UEMOA, Adama Coulibaly, a salué, hier jeudi 11 juillet 2024, avec des mots justes et dans les performances macroéconomiques enregistrées au premier trimestre 2024 au sein de l'Union, l'ensemble des membres du Conseil au cours de la 2ème session ordinaire de l'année 2024 du Conseil des ministres de l'UEMOA, qui s'est tenue dans les locaux de l'Agence nationale de la BCEAO à Ouagadougou au Burkina Faso. Selon le ministre ivorien des Finances et du Budget, l'activité



Président du Conseil des ministres de l'UEMOA, Adama Coulibaly, a salué les performances macroéconomiques enregistrées au premier trimestre 2024 au sein de l'Union (Ph. Dr)

économique est restée dynamique durant les trois premiers mois de cette année avec une progression de 5,1% du PIB réel, en rythme

annuel, après une hausse de 4,6% enregistrée le trimestre précédent. Au fil des finances publiques, le

président Adama Coulibaly a exhorté l'ensemble des membres du Conseil à poursuivre les efforts de consolidation budgétaire en pris, en vue de renforcer les marges

budgétaires et contribuer ainsi à la stabilité monétaire et financière de l'Union. Au cours des travaux, les ministres ont discuté des États membres, et les chefs des institutions de l'Union (le président de la Commission de l'UEMOA Abdoulaye Diop, le président de la Cour des Comptes Ségnon Yves Maria Adissin, les Commissaires de l'UEMOA Mahamadou Gado et Lassine Bouraï) ont plaidé sur plusieurs dimensions, au titre de la Commission de l'UEMOA, le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de juin 2024 et le projet de Décision portant adoption du Plan d'actions révisé pour la mobilisation optimale des recettes fiscales. Pour la Cour des Comptes de l'UEMOA, le Conseil a estimé le projet de Décision portant adoption des guides à l'usage des juridictions financières de l'UEMOA. Enfin, au titre de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF-UMOA), le Conseil a analysé les comptes annuels pour l'exercice 2023.

YS (avec sarcom)

ETIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE

Les nouvelles procédures d'importation des appareils électroménagers expliquées

SOGONA SIDIBÉ

Dans le cadre de la politique sectorielle de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PSDEREE) adoptée par le gouvernement pour parvenir à une consommation optimale de l'électricité d'ici à 2030, l'étiquetage énergétique vise à offrir aux populations la possibilité de s'approvisionner avec des appareils de qualité et peu énergivores en vue de réduire les factures d'électricité. Pour la mise en œuvre de cette opération, un avis émanant de la direction générale de l'Énergie et de celle du Commerce extérieur et signé le 28 mars 2024, fait cas de la soumission à une Autorisation préalable d'importation (API) délivrée par la Direction générale de l'Énergie (DGE), à travers le Guichet



Les nouvelles procédures administratives ont été expliquées aux commerçants et distributeurs

unique du commerce extérieur (GUCE) sur présentation de rapports de test d'efficacité énergétique, l'importation des lampes électriques, des réfrigérateurs, des congélateurs et combinés congélateurs-réfrigérateurs neufs, à partir du 1er juillet 2024.

Ces rapports devront servir à la classification énergétique et à la délivrance par la DGE des modèles d'étiquettes que les importateurs devront apposer sur les équipements importés. Cette date ayant été repoussée au lundi 15 juillet prochain, la DGE, en collaboration avec le GUCE, la Direction générale du Commerce intérieur et la Douane, a organisé, ce jeudi 11 juillet, un atelier pour renforcer les capacités des déclarants, en douane, des importateurs, des distributeurs et autres acteurs sur les nouvelles procédures administra-

tives d'importation des appareils électroménagers (lampes électriques, climatiseurs, réfrigérateurs) soumis à l'étiquetage énergétique. Précédant à l'ouverture de cet atelier, le directeur général de l'Énergie, Ehouman Koffi a indiqué que cette opération sera tout aussi bénéfique pour le consommateur que pour les distributeurs. « Pour le consommateur, l'étiquetage permettra au-delà du coût d'achat, de s'orienter sur la performance énergétique de l'équipement électroménager qu'il s'apprête à acquies. Pour les distributeurs, l'étiquetage énergétique permettra de faire la différence entre ceux qui vendent des produits vraiment efficaces et ceux qui proposent des produits ayant de mauvaises performances », a-t-il expliqué. À préciser que, outre la procédure administrative, les participants ont eu des informations sur les appareils concernés par l'étiquetage énergétique ; les normes de test d'efficacité énergétique des appareils soumis à étiquetage et les modèles d'étiquettes.

SS

CÉLÉBRATION DES 10 ANS DE Sika Groupe / ANNE LUGON MOULIN (AMBASSADRICE SUISSE) :

"La Côte d'Ivoire a une grande croissance économique"

MALAKUA BERTIN

Dix années d'existence, l'entreprise suisse Sika groupe, spécialisée dans l'industrie chimique d'hydrocarbure en bâtiment, a célébré cet événement à travers deux journées portes ouvertes les 26 et 27 juin auxquelles plusieurs personnalités ont pris part. Notamment Anne Lugon Moulin, ambassadrice de Suisse en Côte d'Ivoire. La diplomate suisse a saisi l'occasion pour féliciter l'entreprise pour sa présence sur le territoire ivoirien. Avant de déclarer que les échanges commerciaux entre la Suisse et la Côte

d'Ivoire ont atteint 14 milliards d'euros en 2023. « La Côte d'Ivoire se positionne au 4e rang des pays entraînant des relations commerciales après la Chine, la France et le Nigeria », a-t-elle annoncé. Ce qui démontre, pour elle, le dynamisme des échanges économiques entre les deux pays. « La Côte d'Ivoire a une grande croissance économique. La Côte d'Ivoire a des conditions qui permettent d'investir à travers les zones industrielles », a-t-elle soutenu. Le pays, a-t-elle relevé, est la 9e puissance économique africaine, la 3e de la CEDEAO. Avant d'être rejointe par son épouse, ministre générale, et Marcel El Khoury,

directeur Afrique, ont exprimé leur reconnaissance et gratitude au gouvernement ivoirien et aux partenaires pour leur engagement en faveur de l'entreprise. « Notre entreprise a contribué à la création d'emplois et à l'acquisition des compétences locales. Nous sommes passés de trois personnes à 60 personnes, et ce faisant nous avons créé des emplois directs et indirects. Nous avons créé plus de 15 projets communautaires et formé 15 000 apprenants et artisans », a indiqué Jamel Adaguiré.

MB



L'ambassadrice de la Suisse (au centre), a pris part aux journées portes ouvertes.

l'avenir

N°934 du vendredi 12.07.2024

ÉCONOMIE

quodienavenir@gmail.com - www.lavenir.ci

6

Bonne gouvernance

Beugré Mambé réaffirme la volonté du Gouvernement à combattre la corruption

Robert Beugré Mambé a présidé la 8e édition de la célébration de la Journée africaine de lutte contre la corruption, jeudi 11 juillet 2024 à Abidjan.



Le Premier ministre, ministre des Sports et du Cadre de Vie, Robert Beugré Mambé, a exprimé la volonté ferme de la Côte d'Ivoire à lutter contre la corruption. (Ph : DR)

Venance Kokora

Le Premier ministre, ministre des Sports et du Cadre de Vie, Robert Beugré Mambé, a exprimé la volonté ferme de la Côte d'Ivoire à lutter contre la corruption. Le Chef du gouvernement a saisi cette occasion pour faire le point des efforts de l'État en matière de lutte contre la

corruption. Il s'agit, notamment de l'existence effective d'une loi sur la protection des témoins et des dénonciateurs, la création au sein du ministère de la Justice et des droits de l'Homme, du Bureau de protection des témoins et dénonciateurs, la ratification, en 2022, du Protocole de la CEDEAO, après celui de l'Union Africaine et de l'ONU en 2012.

« Je voudrais donc, au nom de S.E.M. Alassane Ouattara, Président de la Ré-

publique, et au nom du gouvernement, vous assurer de notre parfait intérêt et de notre volonté affichée de saisir toutes les initiatives visant à rendre efficace, le combat continu contre la corruption en Côte d'Ivoire », a indiqué Robert Beugré Mambé.

Il a également rappelé la récente adoption par le gouvernement de « la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption pour la période 2024-2028 », prenant en compte la problématique

relative à la protection des lanceurs d'alerte.

Le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, Zoro Bi Bello Epiphane, a fait savoir que « la lutte contre la corruption demeure une affaire de tous ». C'est dans ce cadre qu'il a invité les acteurs et potentiels lanceurs d'alerte à rejoindre son institution dans son combat contre la corruption.

La Côte d'Ivoire, à travers sa stratégie nationale de lutte contre la corruption, ambitionne d'être un modèle de gouvernance et de stabilité caractérisé par l'intégrité, la transparence, la responsabilité et une tolérance zéro à la corruption, à l'horizon 2028.

Présente, la Représentante Permanente du Président de la Commission de l'Union Africaine en Côte d'Ivoire, Josephine Mayanna Kala, a salué les efforts de l'État dans la lutte contre la corruption, tout en faisant la promotion des lanceurs d'alerte pour qui « une place de choix est réservée chaque année parmi les récipiendaires du prix national de l'excellence ». Pour la diplomate, « hormis la Côte d'Ivoire, peu d'États africains ont pu franchir le pas » dans le sens de la protection des lanceurs d'alerte.

Étiquetage des appareils «France au revoir»

Le Gouvernement engage les consommateurs dans la sobriété énergétique

Un atelier de renforcement des capacités sur les nouvelles procédures administratives d'importation des appareils électroménagers soumis à l'étiquetage énergétique, s'est tenu jeudi 11 juillet 2024.

Cet événement a rassemblé des représentants du secteur public, des importateurs, des distributeurs et des organisations de la société civile, dans le but d'améliorer la compréhension et la mise en œuvre des nouvelles réglementations en matière d'étiquetage énergétique.

À l'initiative du ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, les participants ont pu échanger sur les défis et les opportunités liés à ces nouvelles procédures, qui visent à promouvoir l'efficacité énergétique et à réduire l'empreinte écologique des appareils électroménagers importés en Côte d'Ivoire.

Les nouvelles réglementations exigent que tous les appareils électroménagers importés, soient munis d'un étiquetage énergétique à partir du lundi 15 juillet 2024, indiquant leur consommation d'énergie et leur performance environnementale. Cette mesure vise à sensibiliser les consommateurs aux avantages des appareils économes en énergie et à encourager les importateurs à se conformer aux standards internationaux en matière d'ef-



Les participants à l'atelier autour d'Ehouman Kalifa, directeur général de l'énergie. (Ph : DR)

ficacité énergétique.

« Notre pays, la Côte d'Ivoire, sous la haute direction du Président de la République, Son Excellence Alassane Ouattara, a enregistré d'importantes performances dans son ambition de devenir le hub énergétique de notre sous-région, en fournissant à nos populations, une énergie abondante, fiable, abordable et respectueuse de l'environnement. Ainsi, de 2011 à 2023 : Le taux de couverture du territoire en électricité est passé de 33% à 88% ; le nombre d'abonnés est passé de 1,1 million à plus de 4 millions, le temps

moyen de compture est passé de 47 à 29 h. Bien que disposant d'une énergie suffisante pour la satisfaction des besoins intérieurs et même de certains de nos voisins dans le cadre du système régional d'échange d'énergie, notre pays a compris la nécessité de promouvoir une politique de maîtrise de l'énergie pour assurer sa sécurité énergétique », a déclaré Ehouman Kalifa, directeur général de l'énergie en ouverture.

Selon le directeur général de l'énergie en 2019, le Gouvernement a adopté une Politique Sectorielle de Développement des

Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PSDEREE) qui trace les sillons pour parvenir d'ici 2030 à une consommation optimale de l'électricité à travers des mesures telles que l'usage exclusif d'appareils électroménagers efficaces sur le territoire national, notamment, les climatiseurs, réfrigérateurs et lampes électriques.

« La fixation d'un tel objectif découle malheureusement du constat que les appareils vendus dans l'espace UEMOA et en Côte d'Ivoire en particulier, sont énergivores et bien souvent, de mauvaise qualité. Et les lampes électriques en sont une illustration parfaite. Dès lors, l'État a pour objectif avec l'adoption de l'étiquetage énergétique, d'offrir aux populations la possibilité de s'approvisionner avec des appareils de qualité et peu énergivores afin de réduire leurs factures d'électricité et améliorer ainsi leur pouvoir d'achat », a-t-il souligné.

Les experts présents à l'atelier, ont souligné l'importance de ces réglementations pour la protection de l'environnement et pour la promotion d'une économie plus durable. Ils ont également présenté les différentes étapes du processus d'importation et les documents nécessaires pour se conformer aux nouvelles exigences.

VK

06

CONOMIE

N° 5382 du vendredi 12 juillet 2024

le JOUR

Collecte des ressources de l'Etat

La collaboration entre les Impôts et les Douanes soldée par une médaille d'honneur

Le directeur général des Impôts, Ouattara Sié Abou a récemment bénéficié de la médaille d'honneur des Douanes lors d'une cérémonie présidée par le ministre des Finances et du budget.



Le Dg des Impôts, Ouattara Sié Abou (à droite), a été distingué pour sa contribution à la bonne collaboration entre son administration et celle des Douanes.

Le directeur général des Impôts, Ouattara Sié Abou, a récemment reçu la médaille d'honneur des Douanes en raison de la qualité de la collaboration entre les administrations douanières et

des Impôts. C'était lors de la cérémonie de célébration du mérite et de l'excellence organisée à Abidjan par la direction générale des Douanes sous la présidence du ministre des Finances et du budget, Adama Coulibaly. Ce prix a couronné la franche et excellente collaboration qui existait déjà entre la Dgi et la Dgd et qui a connu une dynamique nouvelle sous l'impulsion des deux directeurs généraux depuis leur prise de fonction. Cette collaboration est matérialisée par les échanges réguliers d'informations en matière de lutte contre la fraude, de renforcement des opérations de contrôle conjointes et de recouvrement au travers d'une plateforme de recoupement des données. Cette complémentarité

entre les services fiscaux et douaniers s'est accrue sous la houlette du Dg des Impôts, et cela dans le cadre de la mobilisation des ressources financières. Les échanges d'information entre la douane et les Impôts permettent d'appréhender et de circonscrire la fraude fiscale et douanière et devraient s'intensifier et s'améliorer avec l'interconnexion informatique en cours de ces deux régies. Grâce à cette collaboration, les deux administrations partagent les expériences et tiennent de façon périodique des réunions, des séminaires afin de mieux cerner les défis de la mobilisation des ressources domestiques. Avant cette distinction par l'administration des Douanes, le Dg des Impôts avait reçu diverses décorations. Notamment la médaille d'Argent dans l'ordre du mérite de la gendarmerie, la médaille d'Or de sauvetage des sapeurs-pompiers militaires et le trophée du prix du meilleur manager africain, secteur des régies financières en 2024 au Rwanda.

La cérémonie était consacrée à l'attribution de prix d'excellence aux meilleurs services et agents des Douanes, à l'arrosage des galons aux nouveaux promus et à la décoration des personnalités extérieures. Cinq catégories de prix et un super prix ont été décernés à savoir : le prix du meilleur service technique ; le prix du meilleur secrétaire de direction ou assistante de direction ; le prix du meilleur service d'appui ; le prix du meilleur service de brigade ; le prix du meilleur agent de bureau ; le prix du super agent. Le ministre a arrosé les galons et félicité les lauréats. Ce sont neuf responsables qui ont ainsi été distingués dont le directeur général des Douanes, quatre contrôleurs généraux, l'inspecteur général des Douanes, l'inspecteur général-Adjoint, les directeurs généraux-Adjoints et un conseiller technique du directeur général.

Etiquetage énergétique des appareils électroménagers Ce que la direction générale de l'énergie recommande aux importateurs



Les participants à l'atelier en bon espoir d'être au même niveau d'informations avant l'application de la réforme.

Dans le but de réduire la consommation énergétique en Côte d'Ivoire, le ministère des Mines, du pétrole et de l'énergie, à travers sa direction de l'énergie entend faire commercialiser à partir du 15 juillet 2024, des appareils électroménagers tels que des climatiseurs et des réfrigérateurs moins énergivores. Pour ce faire, le directeur général de l'énergie, Ehouman Kalifa a procédé à l'ouverture, hier, d'un atelier de renforcement des capacités aux nouvelles procédures administratives d'importation des appareils tels que les lampes électriques, climatiseurs et les réfré-

gérateurs. En clair, tous les appareils électroménagers qui seront commercialisés sur le marché ivoirien devront être soumis à un étiquetage à compter du 15 juillet 2024. Selon Ehouman Kalifa, pour vendre ou acheter un appareil électroménager, plus rien ne sera comme avant. « Bien que disposant d'une énergie suffisante pour la satisfaction des besoins intérieurs et même de certains de nos voisins dans le cadre du système régional d'échange d'énergie, la Côte d'Ivoire a compris la nécessité de promouvoir une politique de maîtrise de l'énergie pour assurer sa sécurité énergétique. Bien évidemment, notre

pays a constaté que les appareils vendus dans l'espace Uemoa et en Côte d'Ivoire en particulier, sont énergivores et bien souvent de mauvaise qualité. L'objectif de cet atelier est d'informer et former les importateurs sur la procédure administrative d'importation des appareils électroménagers qui seront bien sûr soumis désormais à l'étiquetage énergétique dans notre pays, à compter du lundi 15 juillet 2024 », a indiqué le directeur général de l'énergie. En effet, l'Etat s'est engagé, à la Cop 21 puis à la Cop26, à réduire à l'horizon 2030, ses émissions de gaz à effet de serre issues du secteur de l'énergie de 34,41. Dans ce cadre, l'Etat a adopté l'arrêté N°140 MPEER MBPE MCI du 17 novembre 2020. Pour l'opérationnalisation de cet arrêté, le directeur général de l'énergie et le directeur général du commerce extérieur ont signé le 28 mars 2024, l'avis N°0435/MMPE/MCI/DGE. Et c'est en vue de l'application de cet avis et pour une bonne compréhension des différentes procédures que le présent atelier se tient à Abidjan.

P.N.

Conseil Coton-anacarde Le directeur général par intérim connu

Le Conseil d'administration du Conseil coton-anacarde, s'est réuni de façon extraordinaire, hier jeudi 11 juillet 2024, sous convocation de son président, au 23^e étage de l'immeuble Cuisab à Abidjan, à l'effet de procéder à la désignation du nouveau directeur général dudit Conseil, conformément aux textes en vigueur. A l'issue des concertations, les administrateurs ont désigné à l'unanimité, Mahadou Berté, comme directeur général du Conseil coton-anacarde par intérim.

Y.C.

Diabaté Franck Boyo

le JOUR

EDITEUR

S.A.E.I.
(Société Africaine d'Édition et d'Impression)
S.A. au capital de 10 000 000
FCFA

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Koffi Kouakou Frédéric

REDACTEUR EN CHEF
Tanché Alexis

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Yapi Coulibaly

SIÈGE
Abidjan II Plateaux
(Rues des Jardins)
11 BP 2143 Abidjan 11

RÉDACTION
Tél: 27 30 01 11 987 27 20 01 08 71
Fax: 27 22 41 94 33

PHOTOGRAPHIE ET FLASHAGE
S.A.E.I.

IMPRIMERIE
Sud Action media

DISTRIBUTION
Edipress, 09 BP 214 Abidjan 09
Tél: 27 20 70 41 29

DÉPÔT LÉGAL
N° 7187 du 3 juillet 2003

TIRAGE DU JOUR
15 000 exemplaires

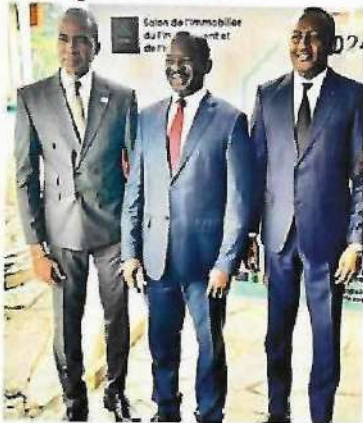
L'Expression N°4102 du vendredi 12 au dimanche 14 Juillet 2024

ECONOMIE 9

Réponses au déficit de logements en Côte d'Ivoire

Le lancement de la première édition du Salon de l'immobilier du financement et de l'innovation (SimmoFi) s'est tenu hier au Sofitel hôtel ivoirien. Cet événement est prévu du 11 au 13 novembre prochain au Canada.

Les promoteurs immobiliers explorent des pistes au Canada



Le représentant du parrain du SimmoFi (au centre) a félicité les responsables du CNPCCI pour cette initiative « salubre ». Ph.DR.

Le Gouvernement ivoirien a décidé d'accroître sa politique de logement pour tous à prix abordable avec la mise en place de plusieurs projets. Dont le plus récent est le lancement jeudi 4

juillet dernier par le premier ministre Robert Beugré du programme de logements en location-vente et en location simple portant sur la construction de 25.000 logements. Les promo-

teurs immobiliers ivoiriens réunis au sein de la Chambre nationale des promoteurs et constructeurs agréés (CNPCCI) ont décidé d'accompagner l'Etat dans sa noble mission. Ce, par la mise en place d'un Salon de l'immobilier du financement et de l'innovation (SimmoFi). En effet, la première édition du SimmoFi placée sous le patronage du ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme est prévue du 11 au 13 novembre prochain au Canada au Sheraton Laval centre des congrès. Une initiative de promoteurs immobiliers ivoiriens qui visent à organiser des événements internationaux dans des villes emblématiques afin de favoriser des partenariats avec les professionnels du secteur immobilier en vue de l'innovation urbaine en Afrique. « Ce salon ambitieux de mettre en place une plateforme d'envergure internationale qui rassemble les intervenants de l'industrie immobilière, favorisant la collaboration, l'innovation et la recherche de solutions pour pallier le déficit

en logements, améliorer la qualité de vie des habitants et catalyser le progrès économique et social », a souligné Sanku Sangaré, président du CNPCCI. Des pupes scrutées par Yaminoua Coulibaly, vice-président de la CNPCCI chargé de la politique générale et des relations par ailleurs PDG de Chim Inter qui a relevé l'importance pour les promoteurs immobiliers de mettre en œuvre des stratégies, de créer des contacts pour que les opérateurs économiques ivoiriens puissent évoluer dignement et avec les appuis nécessaires pour faire avancer le foncier et l'immobilier en Côte d'Ivoire. « La solution aujourd'hui c'est de

mettre en œuvre des stratégies de qualité en matière de logements sociaux mais avec des financements qui puissent permettre aux ivoiriens d'avoir des logements décents à moindre coût. Il faut des financements adaptés et c'est ce que nous allons rechercher pour le bonheur des ivoiriens », a-t-il dit. Représentant le ministre Ibrahim Koné, Koulla Celestin, directeur général du logement et du cadre de vie au Mica a salué cette initiative, qui selon lui est une action positive pour le gouvernement ivoirien. Avant de donner les raisons pour lesquelles l'Etat de Côte d'Ivoire soutient ce projet. A l'écouter, il s'agit pour le gouvernement ivoirien à travers ce salon d'accompagner sa population pour que leurs économies

puissent leur permettre acquiescer des logements mais aussi un logement social. Commissaire général du SimmoFi, Yoro Doh Daniel a aussi à lui laissé entendre qu'il s'agira pour eux de nouer des partenariats avec des partenaires locaux dans les nouvelles technologies de construction afin de l'implanter en Côte d'Ivoire. Celles-ci, selon lui, permettront de réduire le déficit de logement dans notre pays et en Afrique de l'Ouest. Notons que des promoteurs immobiliers d'autres pays c'est le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal, le Mali et autres prendront part au SimmoFi.

Efficacité énergétique/ Climatiseurs, réfrigérateurs... Une nouvelle loi pour recarder les importations



La DGE a organisé hier jeudi 11 juillet un atelier de renforcement de capacité sur l'étiquetage énergétique. Ph: Dr

C'est une grande avancée dans le secteur de l'énergie! En vue de parvenir à une consommation optimale de l'électricité à travers des mesures telles que la suppression sur le territoire national d'appareils électroménagers énergivores, l'Etat a adopté l'Arrêté interministériel N°140/MPRE/MCE/MCI du 27 novembre 2020 portant modalités d'étiquetage énergétique des lampes électriques, des réfrigérateurs, des congélateurs et combinés congélateurs-réfrigérateurs neufs. Cet arrêté fait obligation aux importateurs et distributeurs des appareils cités à les étiqueter avant leur mise à la vente dans le but d'informer les populations sur leur niveau d'efficacité énergétique. En vue de l'application de cette loi pour la bonne compréhension des différentes procédures, la Direction générale de l'énergie (DGE) avec l'appui du GIZ, a organisé un atelier de renforcement de capacité à l'endroit des déclarants en douane, des importateurs, des distribu-

teurs et autres acteurs sur les nouvelles procédures administratives d'importation des appareils électroménagers. C'était ce jeudi 11 juillet à l'hôtel Novotel à Abidjan placeau. L'objectif, d'abord, est d'avoir sur le territoire national et l'espace Uemoa, un système unique et uniformisé d'étiquetage énergétique des appareils. Puis d'informer sur la consommation annuelle d'énergie de l'équipement électroménager à acheter et enfin de faire la différence entre les produits efficaces et ceux non efficaces. Pour le Directeur général de l'énergie, Bhouman Kalifa, l'atelier du jour rapproche un peu plus de la concrétisation d'un travail auquel la DGE s'est consacrée avec ardeur depuis des années. Celui de faire de la Côte d'Ivoire, le premier pays de l'UEMOA à rendre effectif l'étiquetage énergétique. « Bien que disposant d'une énergie suffisante pour la satisfaction des besoins intérieurs et même de certains de nos voisins dans

le cadre du système régional d'échange d'énergie, notre pays a compris la nécessité de promouvoir une politique de maîtrise de l'énergie pour assurer sa sécurité énergétique », a expliqué Bhouman Kalifa. Avant d'ajouter que la fixation d'un tel objectif découle du constat que les appareils vendus dans l'espace Uemoa et en Côte d'Ivoire en particulier, sont énergivores et bien souvent de mauvaise qualité. Les lampes électriques et autres appareils électroménagers ont une durée de vie limitée. L'Etat a pour objectif, avec l'adoption de l'étiquetage énergétique, d'offrir aux populations la possibilité de s'approvisionner avec des appareils de qualité et peu énergivores afin de réduire leurs factures d'électricité et améliorer ainsi leur pouvoir d'achat. « L'Etat a pour objectif, avec l'adoption de l'étiquetage énergétique, d'offrir aux populations la possibilité de s'approvisionner avec des appareils de qualité et peu énergivores afin de réduire leurs factures d'électricité et améliorer ainsi leur pouvoir d'achat. », a fait savoir le dg de l'énergie. Par ailleurs, pour l'opérationnalisation de l'arrêté, le Directeur général de l'énergie et le Directeur général du commerce extérieur ont signé le 28 mars 2024, l'avis N°0135/MPRE/MCI/DGE. Cet avis stipule qu'à partir du 1er juillet 2024 l'importation des lampes électriques, des réfrigérateurs, des congélateurs et combinés congélateurs-réfrigérateurs neufs est soumise à une Autorisation Préalable d'Importation (API) délivrée par la DGE des modèles d'étiquettes que les importateurs devront apposer sur les équipements importés.

Serge A. N'zebo (dg)

Échanges commerciaux et investissements La Côte d'Ivoire et les USA passent un deal



La Côte d'Ivoire et les États-Unis renforcent leurs liens économiques et commerciaux. Ph: Dr

Une étape significative dans le cadre des échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et les États-Unis d'Amérique. Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarassouba et des ambassadeurs des États-Unis notamment l'ambassadrice Jessica Ba Davis et le Secrétaire adjoint du Département du Commerce, Arun Venkataratnam ont procédé hier à la signature de l'Accord de Partenariat Commercial et d'Investissement entre les États-Unis et la Côte d'Ivoire. Cet acte marque une étape importante de la coopération économique entre les deux pays selon Dr Souleymane

Diarassouba. « Ce protocole d'accord nous offre un cadre pour booster les échanges commerciaux dans nos deux pays. Nous avons identifié plusieurs secteurs stratégiques et nous avons mis l'accent sur la promotion de l'innovation au niveau du secteur industriel pour permettre un accès fluide aux outils d'intelligence économique », a-t-il déclaré au terme des échanges. A l'entendre, le secteur privé des deux pays aura une place de choix dans la mise en place de ce nouveau partenariat. Cela, dans le but de multiplier les opportunités en termes d'emploi, attirer le maximum d'in-

vestissements US et donner de la visibilité aux hommes d'affaires nationaux à travers les centres d'assistance commerciaux. « Nous sommes engagés à travailler ensemble à l'effet de faire de ce partenariat, un succès entre la Côte d'Ivoire et les États-Unis », a-t-il conclu. Le Secrétaire adjoint du Département du Commerce des États-Unis, Arun Venkataratnam, pour sa part, s'est dit très heureux de cet accord signé qui aidera à mieux appréhender le secteur des affaires en Côte d'Ivoire. Lequel, souligne-t-il, permettra d'étendre le partenariat à partir de la Côte d'Ivoire vers les autres pays de la sous-région. Notons que le Secrétaire adjoint Arun Venkataratnam a été accueilli par le Président Joseph Biden et possèdait plus de 20 ans d'expérience en politique commerciale et économique internationale. Sa visite souligne l'engagement des États-Unis à approfondir l'engagement économique avec la Côte d'Ivoire.

Serge A. N'zebo (dg)

10

Fraternité-Matin **économie**

Vendredi 12 juillet 2024

Conseil des ministres de l'Uemoa Une session marquée par les défis économiques et les objectifs de consolidation budgétaire

Plusieurs dossiers soumis par les institutions et organes de l'Union ont été examinés au cours de la rencontre.

Le 11 juillet, Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, a accueilli la douzième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Uemoa pour l'année 2024. Cette réunion a été présidée par le président du Conseil des ministres de l'Union, Adama Coulibaly, ministre ivoirien des Finances et du Budget de la Côte d'Ivoire. Outre les ministres statutaires des huit États membres de l'Union, plusieurs chefs d'institution de l'Uemoa étaient présents. Parmi eux, Abdoulaye Diop, président de la Commission de l'Uemoa; Sagnon Yvès Marie Adissin, président de la Cour des comptes ainsi que les commissaires de l'Uemoa, Mahamadou Gado et Lassine Bouare. Lors de son discours dans les locaux de l'Agence nationale de la Bourse à Ouagadougou, Adama Coulibaly a mis en lumière les perfor-



Le Conseil des ministres de l'Uemoa a permis de faire le point sur la situation économique de l'Union.

manances macroéconomiques du premier trimestre 2024. « Le taux d'inflation au sein de notre zone est ressorti à 2,8% du premier trimestre 2024, contre 2,3% un trimestre plus tôt. Cette situation est essentiellement imputable à la hausse du

rythme de progression des prix des produits alimentaires, consécutive à la faible performance de la production céréalière réalisée lors de la campagne agricole 2023-2024 dans l'Union », a-t-il déclaré.

Le président a également souligné la dynamique de l'activité économique, avec une progression de 5,1% du Pib réel en rythme annuel, après une hausse de 4,8% enregistrée le trimestre précédent. Sur le plan des finances publiques, Adama Coulibaly a exhorté les membres du

Conseil à poursuivre les efforts de consolidation budgétaire entrepris. Il a insisté sur l'importance de renforcer les marges budgétaires pour contribuer à la stabilité monétaire et financière de l'Union. Plusieurs dossiers soumis par les institutions et organes

de l'Union ont été examinés. Parmi eux, le rapport semestriel d'évaluation de la surveillance multilatérale de juin 2024 et le projet de décision portant adoption du plan d'action révisé pour la mobilisation optimale des recettes fiscales présentées par la Commission de l'Uemoa. La Cour des comptes a soumis le projet de décision portant adoption des guides à l'usage des juridictions financières de l'Uemoa, tandis que l'Autorité des marchés financiers (AMF-Uemoa) a présenté les comptes annuels pour l'exercice 2023.

Cette session a permis de passer en revue les défis économiques et financiers auxquels l'Union fait face, tout en soulignant les progrès réalisés et les efforts nécessaires pour maintenir la stabilité et la croissance économique dans la région.

DAMID YA
(SERCOM, IRI)

Étiquetage énergétique

Le gouvernement vulgarise les nouvelles procédures administratives

L'État a adopté un arrêté ministériel portant sur les modalités d'étiquetage énergétique des lampes électriques, des réfrigérateurs, des congélateurs et autres appareils neufs, le 27 novembre 2020. Cet arrêté impose aux importateurs et distributeurs d'étiqueter ces appareils avant leur mise en vente, afin d'informer les consommateurs sur leur niveau d'efficacité énergétique. Un avis signé par la Direction générale de l'énergie (Dge) et la direction générale du commerce stipulait qu'à partir

du 1er juillet 2024, l'importation de ces appareils sera soumise à une autorisation préalable d'importation (Api), délivrée par la Dge via le Guichet unique du commerce extérieur (Guice) sur présentation de tests d'efficacité énergétique. C'est pour faciliter la compréhension de ces nouvelles procédures administratives d'importation des appareils électroménagers (lampes électriques, climatiseurs, réfrigérateurs) soumis à l'étiquetage énergétique qu'un atelier de renforcement des capacités des acteurs a

été organisé le 11 juillet 2024 au Plateau. Cette rencontre, initiée par la Dge, avait pour objectif de fournir des informations claires et détaillées sur les appareils concernés par l'étiquetage énergétique. Ehouman Kalifa, directeur général de l'énergie, a déclaré que l'objectif de l'État, en adoptant l'étiquetage énergétique, est de offrir aux populations la possibilité de s'approvisionner avec des appareils de qualité et économes en énergie, afin de réduire leurs factures d'électricité et ainsi améliorer leur pouvoir



Ehouman Kalifa, directeur général de l'Énergie, a souhaité plein succès aux travaux.

d'achat. Il a également souligné que l'étiquetage permettrait aux consommateurs de s'informer sur la performance énergétique des équipements qu'ils s'apprêtent à acquérir, et aux distributeurs de différencier les produits véritablement efficaces de ceux ayant de mauvaises performances. Il a également annoncé que l'entrée en vigueur de l'étiquetage énergétique, initialement prévue pour le 1er juillet, a été repoussée au 15 juillet 2024.

Le Directeur de la maîtrise de l'énergie, Sirké Gnigbognima,

a présenté l'arrêté sur les modalités d'étiquetage énergétique, précisant que les objectifs sont d'instaurer un système unique et uniformisé d'étiquettes énergétiques pour les appareils sur le territoire national et dans l'espace Uemoa. « À partir du 15 juillet, toutes les étiquettes pour les appareils mentionnés devront être conformes aux nouvelles normes », a-t-il déclaré. Les appareils concernés incluent les lampes Led, les lampes halogènes, les climatiseurs (types fenêtre, mobile, split), entre autres. Sirké

Gnigbognima a rappelé que les distributeurs et revendeurs sont responsables de l'apposition correcte, visible et lisible de l'étiquette énergétique appropriée à chaque produit exposé à la vente. En cas de non-respect de ces normes, des sanctions d'emprisonnement et des pénalités pécuniaires sont prévues, conformément aux dispositions de la loi relative à la répression de la fraude et des fabrications en matière de vente.

AKPA

BUREAU DE LA GIZ CÔTE D'IVOIRE

giz

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

APPEL D'OFFRES N°83468116GIZ/CI/2024

Le Bureau de la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH), sis à Cocody, Riviera Golf en face de la Grande Mosquée, lance un appel d'offres pour la prestation suivante : « Le recrutement d'une agence de communication pour la réalisation de vidéos à succès de courtes versions basées sur les témoignages des acteurs du projet DeveloPPP-PACE ».

Si vous êtes intéressés, veuillez solliciter le dossier d'appel d'offres complet à l'adresse : CL.Quotation@giz.de jusqu'au 30.07.2024 inclus en mentionnant dans l'objet de votre mail : « Cosoft # 83468116 ». Réalisation de vidéos à succès de courtes versions basées sur les témoignages des acteurs du projet DeveloPPP-PACE.

Cet appel d'offres s'adresse à toutes entreprises, cabinets régulièrement installés en Côte d'Ivoire.